



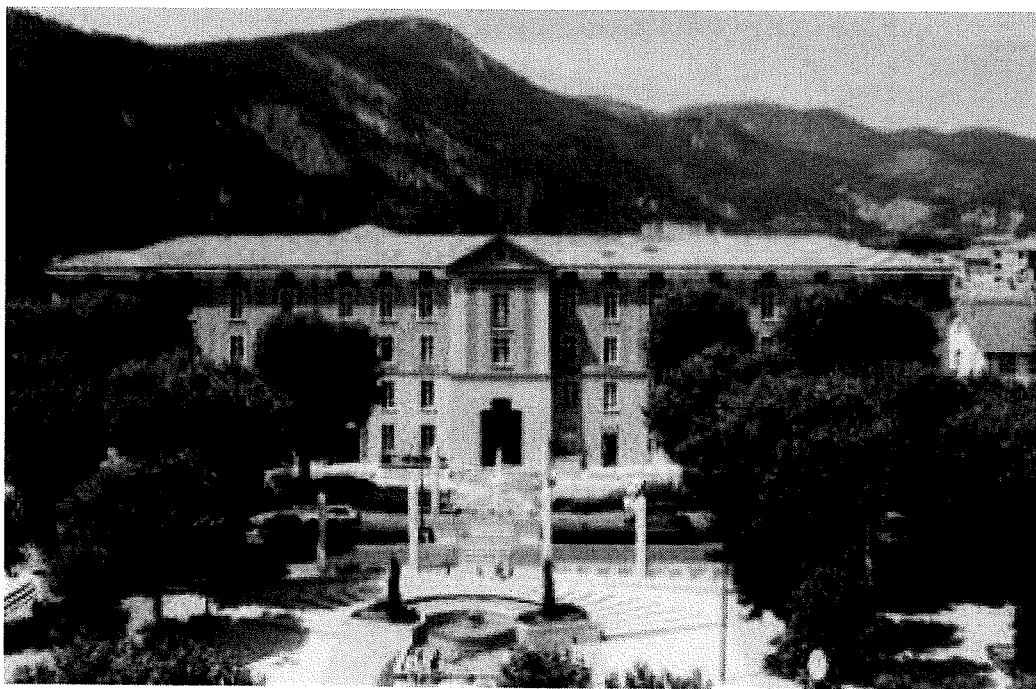
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE DIGNE-LES-BAINS

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 novembre 2022



RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

01 - Ilot multisites Pied de Ville/Curaterie – Approbation du dépôt du dossier de déficit opérationnel et du relogement au titre du dispositif RHI/THIRORI – Demande de financements auprès de l'ANAH	01
02 - Décision modificative	33
03 - Plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques	37
04 - Provence Alpes Agglomération – rapport d'activité 2021	45
05 - Modification du tableau des effectifs communaux	83
06 - Archives Communales : travaux de restauration 2023	85
07 - Restauration scolaire et municipale –Approbation lancement de la procédure de publicité - Conventions de groupement de commande	87
08 - Motion présentée par le groupe « Ambitions pour Digne-les-Bains » portant sur les finances locales	117

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le deux du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

GRANET-BRUNELLO Patricia - KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline - THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre - VOLLAIRE Nadine - MOULARD Damien SERY Marie-José - PIERI Bernard - TEYSSIER Bernard— SOLTANI Boularès-TEYSSIER Eliane - PARIS Mireille - DUMOND Bernard - ARBOUX-TROMEL Corinne THOUROUDE Antoine - PEREIRA Georges - CHABALIER Sandrine - MARTINEZ Jérôme ESTEVE Matthieu - MEZZANO Gérard - FATIO Léon - CHALVET Gilles HONNORAT Michelle - MARGUERITTE Françoise - PAIRE Marie-Claude - DE SOUZA Benoît - TSALAMLAL Nadia - SAMB Clémence - PRIMITERRA Geneviève.

Étaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine

Est nommé secrétaire de séance : ESTÈVE Matthieu

Nadine VOLLAIRE rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Le centre ancien de Digne les Bains, ville chef-lieu du département des Alpes de Haute Provence et ville principale au cœur de Provence Alpes Agglomération, garde les traces d'un passé historique riche, essentiellement médiéval, notamment une structure urbaine concentrique autour de la colline du Rochas et la présence d'un habitat dense, enserré dans des remparts dont il ne reste désormais que quelques reliques.

Au fil des ans, le centre historique, dont le parc immobilier privé, ancien, peu adapté aux attentes des ménages de catégorie moyenne qui hésitent à l'intégrer dans leur parcours résidentiel, s'est progressivement dégradé et sa population résidente lentement paupérisée.

Ce centre constitue pourtant une richesse patrimoniale qui justifie pleinement sa mise en valeur.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de redynamisation de son centre-ville, la Ville de Digne les Bains a élaboré en 2017, dans le cadre d'une étude de centralité réalisée en 2016, un projet urbain, outil de référence décliné en interventions à mener à l'horizon 2032 tant sur les espaces publics que sur l'habitat.

Année 2022

Séance du
8 novembre

Service : Urbanisme
Foncier

N° 1

Objet :

Ilot multisites
Pied de Ville /
Curaterie.
Approbation du
dépôt du dossier
de déficit
opérationnel et
du relogement au
titre du dispositif
RHI / THIRORI.
Demande de
financements
auprès de
l'Agence
Nationale de
l'Habitat (ANAH)

L'une des interventions ainsi définies est la valorisation et la requalification de l'axe médiéval sud, à l'entrée duquel se situe l'îlot dit Pied de Ville / Curaterie.

C'est dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG LHI) que fut repéré un immeuble très dégradé situé Rue du Placet (AK 402).

L'engagement d'investigations supplémentaires sur les structures de ce bâtiment a permis de vérifier la présence de fortes imbrications avec ses mitoyens et la présence de désordres structurels communs (auxquels s'ajoutent des désordres qui leur sont propres).

Par précaution, il fut également décidé de cibler l'îlot Pied de Ville / Four dont l'état de dégradation de certains immeubles induit, du fait d'une forte imbrication, des impacts notables sur leurs mitoyens.

Ce constat fait à l'échelle d'un îlot et eu égard à l'inertie des copropriétaires, il est rapidement devenu évident que seule une intervention publique permettrait de mener à bien une démarche de réhabilitation, de surcroît de qualité.

En effet, en complément des interventions programmées sur la requalification de l'espace public, cette action permettra de marquer la volonté de la municipalité d'intervenir fortement sur l'amélioration de l'attractivité résidentielle du centre ancien, en proposant un parc de logements adaptés à la demande.

En cela, elle s'inscrit étroitement dans les orientations définies dans le Programme National Action Cœur de Ville en termes de revitalisation et d'amélioration de l'attractivité des quartiers anciens.

Validée à l'issue de l'étude de faisabilité lors du Conseil municipal du 26 janvier 2021 (délibération N°14), cette opération a reçu un avis favorable de la part de l'ANAH pour l'obtention d'un financement en RHI et THIRORI lors de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne qui s'est tenue au mois de février 2021.

Afin de mettre à jour et de préciser la faisabilité de l'opération, la Ville a missionné les bureaux d'études Le Creuset Méditerranée et l'Atelier SKALA.

Les études de calibrage menées dans ce contexte en 2021 et 2022 ont permis de confirmer l'état de dégradation et d'imbrication du bâti ainsi que de finaliser un projet de recomposition permettant d'aérer le tissu urbain et de créer 19 logements et 5 locaux commerciaux ou de services.

Il s'agira pour la Ville d'engager une opération lourde d'aménagement consistant en la démolition - en totalité ou partielle - de certains bâtiments et le confortement des autres immeubles en vue de redistribuer les logements.

Préalablement, la Ville doit acquérir les biens concernés.

Pour mener à bien les acquisitions nécessaires à cette opération, elle a sollicité l'Établissement Public Foncier (EPF PACA).

Elle devra également procéder au relogement de 18 ménages occupants.

Cette opération publique pourrait être réalisée avec les aides financières de l'ANAH dans le cadre des dispositifs de financement RHI / THIRORI.

Le bureau d'études Le Creuset Méditerranée a constitué le dossier présentant le déficit et le relogement de cette opération afin de le présenter lors de la Commission Nationale LHI de l'ANAH programmée fin novembre 2022.

Le montant maximal du déficit opérationnel est estimé comme suit :

- en RHI (tous les immeubles sauf les parcelles AK 838 et AK 840) : 4 836 749 € TTC
- en THIRORI (immeubles AK 838 et AK 840) : 1 045 137 € TTC.

soit 5 881 886 € TTC

Le montant maximal du relogement des ménages occupants est estimé à 180 000 € TTC.

En vue d'équilibrer l'opération, la Ville sollicite un financement de l'ANAH

- au titre de la RHI à hauteur de 70% du TTC du déficit opérationnel soit 3 385 724 €
- au titre de procédure THIRORI à hauteur de 40% du TTC du déficit opérationnel soit 418 055 €
- au titre du relogement : 126 000 €.

Ceci exposé, je vous propose :

- d'approuver le principe de restructuration de l'îlot multisites Pied de Ville / Curaterie sur la base du dossier présenté,
- de valider le dossier de demande de financement au dispositif RHI et THIRORI du déficit opérationnel et du relogement,
- de valider le montant prévisionnel du déficit opérationnel à 4 836 749 € TTC en RHI et à 1 045 137 € TTC en THIRORI,
- de valider le montant prévisionnel du relogement à 180 000 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier et à solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum relatives au financement de cette opération,
- de valider le principe de financer le reste à charge de cette opération,
- de rechercher des aides financières supplémentaires au titre notamment du fonds Friches afin de financer le projet d'aménagement global, notamment le traitement des espaces publics sis dans l'environnement immédiat de l'îlot (dit Axe médiéval / Jardins en restanques),
- de donner pouvoir de signature à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À la majorité des membres présents et représentés
moins 1 voix contre et 5 abstentions

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger
Levrault

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

APPROUVE le principe de restructuration de l'îlot multisites Pied de Ville / Curaterie sur la base du dossier présenté,

VALIDE le dossier de demande de financement au dispositif RHI et THIRORI du déficit opérationnel et du relogement,

VALIDE le montant prévisionnel du déficit opérationnel à 4 836 749 € TTC en RHI et à 1 045 137 € TTC en THIRORI,

VALIDE le montant prévisionnel du relogement à 180 000 € TTC,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier et à solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum relatives au financement de cette opération,

VALIDE le principe de financer le reste à charge de cette opération,

RECHERCHE des aides financières supplémentaires au titre notamment du fonds Friches afin de financer le projet d'aménagement global, notamment le traitement des espaces publics sis dans l'environnement immédiat de l'îlot (dit Axe médiéval / Jardins en restanques),

DONNE pouvoir de signature à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Pour le Maire de DIGNE-LES-BAINS
L'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au foncier,
à l'habitat et à la revitalisation urbaine

Le Secrétaire de séance



Nadine VOLLAIRE

Matthieu ESTÈVE

Commune de Digne les Bains



Calibrage RHI THIRORI

Dossier de demande de financement du relogement et du déficit opérationnel

Ilot multisites Pied de Ville / Curaterie

1 – FICHE DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022



ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

Région	Provence Alpes Côte d'Azur	Nom de l'opération	Ilot Pied de ville / Curaterie
Département	Alpes de Haute Provence	Nombre d'immeubles du périmètre	RHI : 12 THIRORI : 2
Commune	Digne les Bains	Nombre de logements du périmètre	RHI : 36 THIRORI : 10
Maître d'ouvrage demandeur	Commune de Digne les Bains	Nombre de ménages occupants au démarrage de l'opération	RHI : 16 THIRORI : 2
Nature de la relation entre la collectivité et l'opérateur, si la collectivité n'est pas maître d'ouvrage		Projet multi sites	Oui
		RHI bidonville	Non

1. Contexte et articulation avec l'opération envisagée

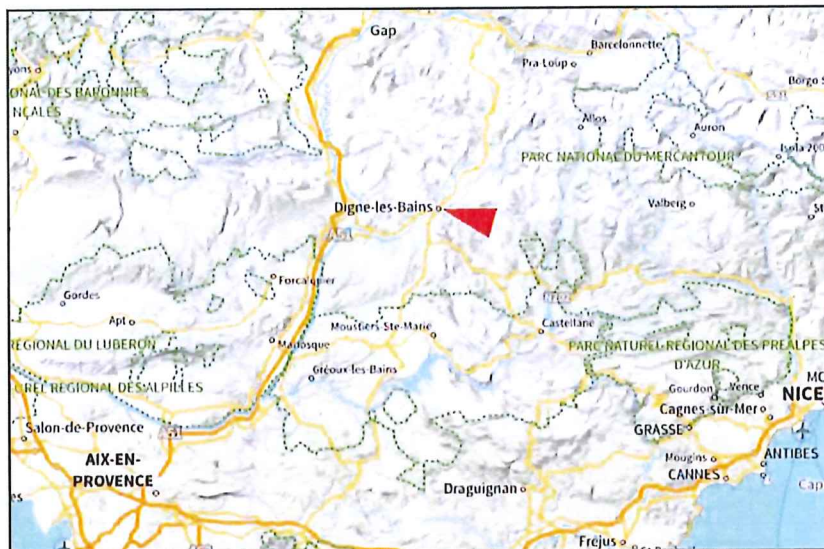
La commune de Digne-les-Bains est située en plein centre du département des Alpes de Haute Provence en région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle est le chef-lieu du département.

Elle est située au sein du premier Géoparc créé en 2000, par l'Unesco pour son patrimoine naturel et culturel : le Géoparc de haute Provence qui compte aujourd'hui 67 communes.

La ville bénéficie d'une implantation dans un site remarquable, au pied des Préalpes, à la confluence de trois vallées où s'écoulent le torrent des Eaux chaudes, la Bléone et le Mardaric.

Digne-les-Bains a su tirer parti de la traversée de la ville par le torrent des Eaux Chaudes. Son activité thermique a été développée par les romains à partir de ces eaux et d'autres sources et est toujours très active.

La ville est également implantée le long de la route touristique importante qu'est devenue la nationale 85, dite « Route Napoléon », reliant historiquement la Côte d'Azur (Antibes) à Grenoble. Elle est également la porte Sud des Alpes, vers les Préalpes. Le site a contraint le développement de la ville, le long des vallées et autour du cœur historique



L'axe autoroutier le plus proche est à 25 km à l'ouest (A51) et relie Gap à Aix-en-Provence.

La gare TGV la plus proche est celle d'Aix-en-Provence à 120 km. La ville n'est plus desservie par le train, un réseau de bus a été mis en place et a pris le relais, notamment depuis la gare TGV d'Aix.

Digne-les-Bains, est la commune centre de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA), nouvellement créée au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 5 communautés de communes. Elle se caractérise par une activité économique majoritairement tournée autour du tourisme, grâce aux thermes de la ville et au cadre naturel remarquable. L'économie s'appuie sur un secteur tertiaire important lié au statut de préfecture de département et à la présence des administrations de l'Etat, de l'hôpital et de services. Elle est également une ville commerçante.

La commune de Digne-les-Bains représente près de 16 500 habitants (2019). La nouvelle Communauté d'Agglomération représente, elle, 46 communes et environ 47 500 habitants en 2019. Digne-les-Bains est la principale commune de l'intercommunalité.

Après une période d'attractivité, où la population de Digne-les-Bains était grandissante, la dynamique s'est inversée depuis 2007 et ce malgré une activité touristique encore importante et un maintien du secteur tertiaire. La croissance démographique est aujourd'hui plus stable, mais reste fragile. A cette tendance s'ajoute un vieillissement de la population.

Cette perte d'attractivité s'explique, entre autres, par l'inadaptation des logements existants aux modes de vie actuels, notamment dans le centre ancien. Cumulé avec l'affaiblissement de l'offre commerciale en centre-ville, cela contribue à la dévitalisation et dégradation du centre et en particulier du secteur Pied de ville.

Conscients de l'importance que revêt le centre-ancien pour la dynamique et l'animation de l'ensemble du bassin de vie, les élus de la commune se sont engagés dans la revitalisation de leur cœur de ville et la requalification du centre-ancien depuis les années 2000.

Cette démarche vise à relancer l'attractivité du territoire et notamment, à mieux satisfaire les besoins en matière d'offres de logement et de qualité du cadre de vie. Cette volonté, clairement identifiée lors du diagnostic du PLU en 2007, s'est traduite par la mise en place de politiques de lutte contre l'habitat indigne et dégradé dès 2004 au travers de différents dispositifs.

Pour mener à bien un véritable projet de revitalisation, les élus ont souhaité être accompagnés pour définir une stratégie globale d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années tout en intégrant les contraintes foncières, réglementaires et financières de la commune. Elle a engagé une étude de centralité et la définition d'un plan guide dès 2017. Ce projet global lui a permis de préciser son plan d'actions et les priorités. En 2018, la ville s'est portée candidate au programme national Action Cœur de Ville et a été retenue avec 221 communes. Cela s'est traduit par une convention signée avec l'Etat et PAA en septembre 2018 et un avenant en décembre 2019, actant du lancement de la phase opérationnelle avec la formalisation du lancement de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

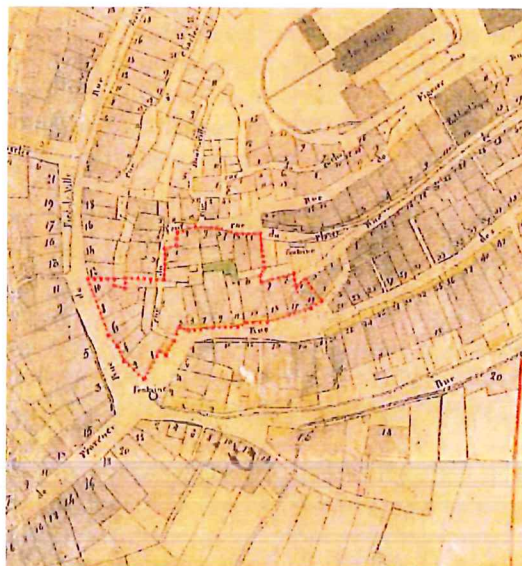
En complément de cette dynamique, elle a poursuivi sa démarche d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé en s'inscrivant dans un Projet d'Intérêt Général et de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG-LHI) sur la période 2019-2022, préfigurant une future OPAH RU.



Dinia au 2ème siècle. Aquarelle de Jean-Claude Golvin. Collection Musée Gassendi



Digne fin du 14ème siècle début du 15ème siècle. Aquarelle de Jean-Claude Golvin. Collection Musée Gassendi



Extrait Cadastre Napoléonien - 1836

Description des problématiques du territoire

Intégration de la problématique habitat indigne et dégradé dans la politique municipale, existence de dispositifs, articulation avec le projet

Entre Provence et Alpes, Digne tire son parti de son patrimoine naturel et culturel. Chef-lieu de département et ville thermale, elle est toujours une ville fondée sur le tourisme et les thermes ainsi que sur les services liés à son statut de préfecture.

Le dynamisme de la ville est lié à cette situation. Cependant l'essoufflement démographique, constaté à l'échelle de PAA affecte particulièrement Digne, ville centre.

Malgré un potentiel d'attractivité relativement important le centre-ville peine donc à développer une offre commerciale attrayante et fait face à une vacance conséquente, entachant l'image de l'offre locale. Ceci est couplé à des bâtis dégradés et des espaces publics à requalifier qui ne participent pas à développer une image attirante du centre de Digne-les-Bains. Les derniers aménagements réalisés par la commune (place des Recollets, Général de Gaulle, ...) et les premières actions réalisées dans le cadre d'Action Cœur de Ville contribuent à améliorer l'attractivité et la redynamisation du centre-ville.

Sur le plan social, au sein de l'agglomération, et plus particulièrement à Digne, la population est vieillissante et un tiers de la population a plus de 60 ans quand la population jeune a tendance à partir.

Le vieillissement de la population s'associe à une demande de logements adaptés et à un manque de rotation : 46% des ménages ont emménagé il y a plus de 10 ans.

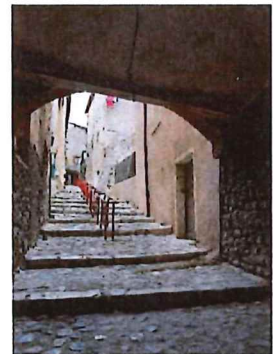
A noter que la taille des ménages tend à diminuer, le nombre de couples sans enfant représente 22% des ménages, ceux d'une personne seule 49.5%.

Globalement, près de 12 % des logements sont vacants, ce chiffre diminue, 14% en 2013. Ceci est dû à une forte dégradation du bâti : en 20 ans, la ville de Digne-les-Bains a déposé plus de 65 arrêtés de péril. A cela s'ajoute plus de 6% de résidences secondaires, ce qui renforce cette impression de vacance.

La lutte contre l'habitat indigne est donc devenue une priorité pour la commune.

Cette démarche a été initiée par la mise en place, en 2004, d'un premier dispositif de traitement de l'habitat indigne et dégradé en lien avec le Département. Ce dispositif a été reconduit dans le cadre de l'OPAH RU de 2010 à 2015, puis depuis 2019 par la mise en place d'un PIG LHI, toujours en cours.

En 2013, plus de 400 logements étaient recensés comme « potentiellement indignes » sur la commune, soit 1/3 des logements PPPI de PAA. Ce chiffre correspond à moins de 6% des résidences principales, depuis il est en augmentation.



Le marché locatif est tendu.

On constate dans le parc de logements de nombreux dysfonctionnements : précarité énergétique, mauvais état des logements, indignité, voire insalubrité. Les immeubles et logements n'ont pas été entretenus par leur propriétaire, que ce soit en tant que bailleurs ou en tant qu'occupants.

Le centre-ancien concentre en effet une grande part des situations d'indignité de la ville repérées et déclarées

Le marché de l'accession

La majeure partie des ventes au sein de la PAA concerne Digne les Bains et la vallée de la Bléone. Si le prix reste relativement bas à Digne, comparée à certaines communes plus au nord, le marché est tendu. Ceci s'explique d'une part, par l'état du bâti, d'autre part, par l'offre faible, le taux de rotation des ménages étant faible.

Ces observations s'ajoutent aux résultats des études réalisées ces dernières années qui mettent en exergue un centre-ville d'origine médiévale tendant à se dégrader, se vider et se paupériser.

Le développement d'offres nouvelles essentiellement en habitat individuel dans la périphérie, l'inadaptation des logements aux modes de vie actuels, contribuent à un affaiblissement et à une perte de vitalité du centre ancien.

La commune de Digne-les-Bains, en partenariat avec la communauté d'agglomération, constatant un affaiblissement de ses fonctions de centralité et une perte d'attractivité, notamment due à une dégradation du cadre de vie, a souhaité renforcer sa démarche de revitalisation du centre-ville.

Plusieurs études urbaines ont ainsi été conduites.

En 2017, elle engage une étude de centralité pour définir un plan guide pour la revitalisation de son centre ancien.

Les axes du projet se décomposent en :

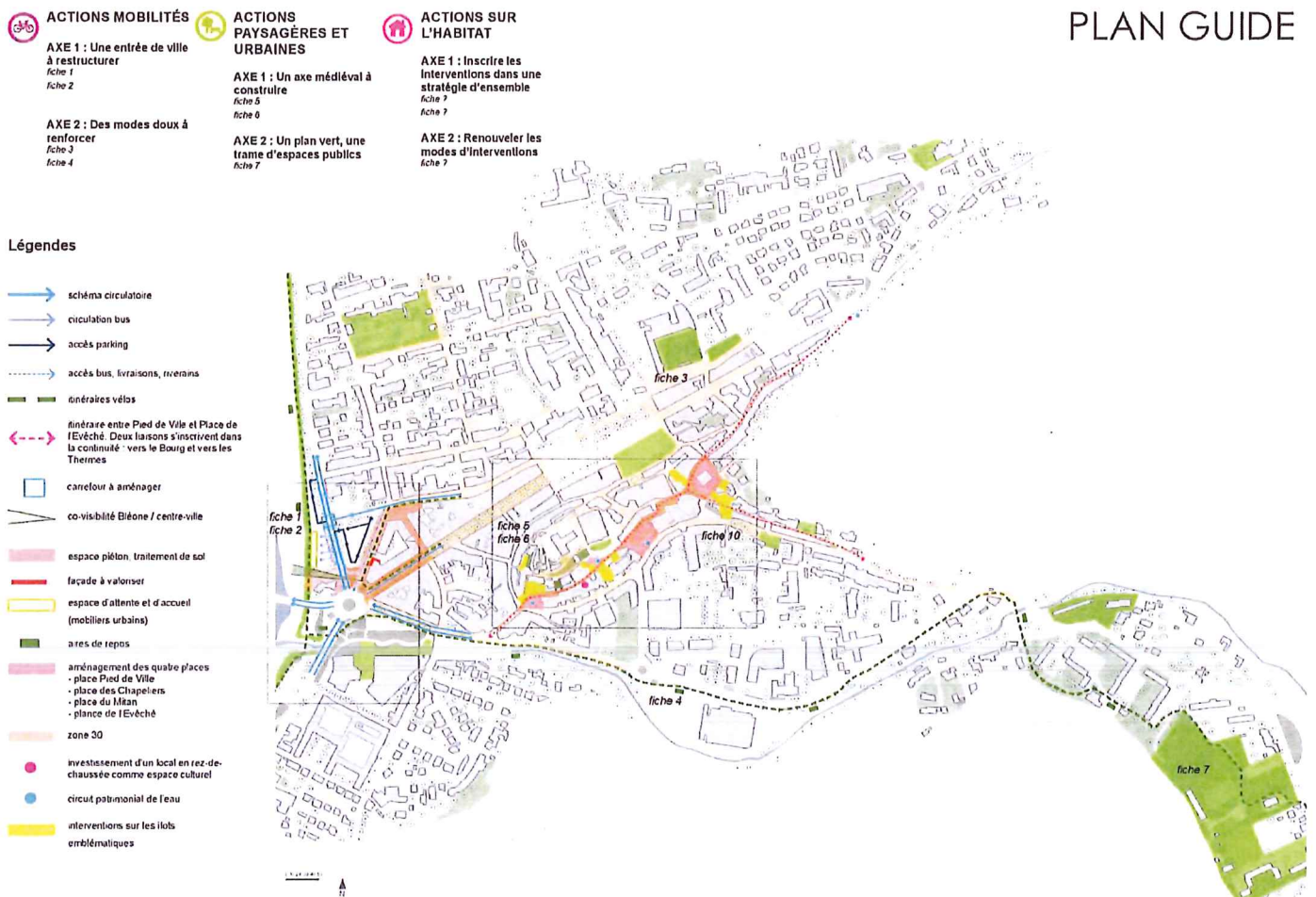
- Actions mobilités – entrée de ville et modes doux
- Actions paysagères et urbaines - axe médiéval à construire et plan vert
- Actions sur l'habitat – définition d'une stratégie d'ensemble et renouvellement des modes d'intervention.

L'intervention sur l'îlot Pied de Ville (fiche n° 10) et la création d'un grand jardin en restanque entre la cathédrale et l'îlot (fiche n° 6) font l'objet de fiches actions.

Ce travail a mis en exergue plusieurs enjeux importants du centre-ville tels que :

- Réaffirmer l'identité du noyau historique en mettant en valeur le patrimoine architectural du quartier
- Intégrer l'axe médiéval sud à son environnement
- Améliorer le cadre de vie et le lien social.

PLAN GUIDE



DIGNE-LES-BAINS / ETUDE DE CENTRALITE / AVRIL 2017

Lancée sur cette dynamique, elle confie à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) la réalisation d'un diagnostic et de préconisations pour la valorisation de l'axe médiéval sud, reliant la place Pied de Ville à la place de l'Evêché.

Toutes ces actions concordent et définissent l'îlot Pied de Ville comme secteur stratégique à traiter en priorité avec les espaces publics environnants (jardin rue du Figuier, places et placettes du secteur).



À la suite de nombreux signalements, il a été décidé de concentrer l'action du PIG LHI sur l'îlot Pied de Ville, faisant l'objet de ce présent dossier. En effet, à la suite des premières visites, des expertises ont été sollicitées par la commune sur des immeubles dont l'état est préoccupant. Ces expertises ont permis à la ville de prendre un arrêté de péril imminent et deux arrêtés de péril ordinaire avec IDH et à demander une étude de faisabilité RHI / THIRORI sur l'ensemble de l'îlot, objet du présent dossier.

Depuis les études ont été poursuivies, le périmètre RHI a été complété d'un immeuble où le mal logement est présent (taille des logements, luminosité, isolation thermique et phonique...). En revanche, si le diagnostic structure et les relevés ont confirmé l'état de dégradation de l'ensemble et les imbrications fortes entre immeubles, 2 immeubles sont moins dégradés et font l'objet d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire sans IDH. Ils sont donc présentés pour un financement en THIRORI.

Synthèse du contexte du territoire

Protocole de lutte contre l'habitat indigne	Non	Année début/fin	
Programme LHI en cours	PIG LHI	Année début/fin	2019-2022
Opération d'aménagement englobant le projet RHI / THIRORI	Non	Année début/fin	
ORI	Non	Année début/fin	
Nombre d'immeubles de l'étude du périmètre ORI		Nombre de logements	
Nombre d'arrêté d'insalubrité pris l'année 2022	0	Nombre de logements	0
Nombre d'arrêté de mise en sécurité pris l'année 2022	5	Nombre de copropriété Anah	0
Nombre de travaux d'office réalisés l'année 2022	0	Part des crédits Anah consacrés à la LHI	

2. Description de l'opération envisagée

2.a. Historique de l'opération RHI/THIRORI

Aujourd'hui, l'état de dégradation de l'îlot Pied de Ville Curaterie est tel qu'il impacte négativement la place Pied de Ville et plus globalement le secteur au pied de la cathédrale st Jérôme. Situé le long de l'axe médiéval, très fréquenté, reliant la place du général de Gaulle et le boulevard Gassendi à la cathédrale et au haut de la ville, cet îlot est très visible.

Donnant sur la place Pied de ville, ancienne porte médiévale, les logements de ces immeubles ont fait l'objet de nombreux signalements d'insalubrité ou de dangerosité. Deux locaux ont été interdits définitivement à la location, n'étant pas conformes aux normes d'habitabilité (manque de luminosité ou d'ouverture, manque de ventilation...). Les visites engagées dans le cadre du PIG LHI depuis 2019 ont, également permis de repérer des immeubles très dégradés et tout ou partie occupés. Notamment, un immeuble (Ak402) imbriqué avec quatre autres (AK 405, 406, 398, 399), qui a donné lieu à une première expertise demandée par la ville, puis une seconde sur les immeubles mitoyens. Ces expertises par, d'une part, un bureau d'études structure puis par un architecte expert auprès du tribunal ont pointé la dangerosité d'un bâtiment en cœur d'îlot impactant au moins les quatre autres immeubles occupés. Ce constat alarmant a amené la commune à prendre les arrêtés de péril correspondants.

L'immeuble central menace de s'effondrer et est le passage obligé vers les caves de deux bâtiments – rampe du Rochas – depuis, la propriétaire est décédée et n'emprunte plus ce passage vers son logement 9 rue de la Curaterie et les caves très encombrées. Les immeubles mitoyens et imbriqués, sont occupés par leur propriétaire ou des locataires, relogés par suite d'un AMS avec IDH, rue de l'ancienne mairie. Les propriétaires ne souhaitent pas réaliser les travaux de déconstruction de cet immeuble central, ni dans leur immeuble et/ou logement. D'autres logements sont, dans une moindre mesure, impactés et occupés par des locataires.

Dans cet îlot, plusieurs logements ont également fait l'objet d'infractions au RSD ou d'insalubrité remédiable place Pied de Ville (AK 838, 840). Les logements sont petits, loués à des personnes seules ou des couples sans enfants. Ce sont souvent des logements sociaux de fait.

Par ailleurs, la commune a acquis en 2012, l'ancien atelier d'une boulangerie, situé 6 rue du Four et dont le bâti est très dégradé (AK 1054/1055). Deux logements, appartenant à un autre propriétaire, sont situés dans l'immeuble de la boulangerie. Ils étaient occupés occasionnellement et saccagés, ils sont aujourd'hui inhabitables. Un des immeubles mitoyens, adossés au rempart, est entièrement vacant et en partie dégradé, le propriétaire avait engagé des travaux qu'il n'a jamais terminés, étant en liquidation (AK 1056). Le second immeuble mitoyen (Ak 1057) est partiellement occupé (5/7 logements).

Deux autres immeubles plus isolés sont dégradés, la commune a pris des arrêtés de mise en sécurité avec IDH.

La plupart des immeubles sont en copropriété, pas toujours organisées et où l'entretien est assez minimaliste.

Très certainement lié à l'état du bâti et à la paupérisation de ce secteur de la ville, la place Pied de ville et la rue du Four sont des lieux de regroupement en journée et surtout en soirée de groupes de jeunes personnes. Ces regroupements ne sécurisent pas les habitants et les dignois. Ils participent à noircir l'image de ce quartier.

Des caméras de surveillance installées par la ville ont amélioré la situation, mais l'image est difficile à changer sans une réelle intervention sur le bâti.

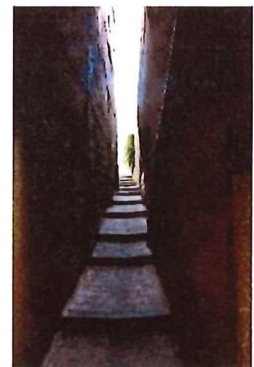
Ce secteur pourrait être un réel lieu de vie à conforter. Le choix du traitement de cet îlot s'explique donc totalement en référence à l'effet levier recherché.

Afin de définir un projet plus global, la commune a engagé une étude sur un périmètre élargi pour disposer d'un projet et ainsi appréhender ce que pourrait devenir ce quartier et comment il pourrait être requalifié durablement.

Elle a missionné le Creuset Méditerranée et l'atelier Skala pour définir ce projet de recomposition de l'ensemble du périmètre entre la rue Pied de Ville et la Cathédrale. L'îlot a fait l'objet d'un premier dossier d'éligibilité au dispositif RHI / THIRORI, qui a reçu un avis favorable en février 2021. Depuis les études plus techniques et foncières ont été engagées et ont confirmé le projet proposé initialement.

Cette étude s'inscrit dans la valorisation de l'axe médiéval sud, mais aussi dans la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration de l'offre de logements en centre-ville.

En effet, pour définir le projet, l'atelier Skala a travaillé en cohérence avec le plan guide défini. Il a également travaillé en tenant compte du caractère patrimonial de ce secteur, étant dans le centre ancien, site inscrit depuis 1986 et dans



travaux pour que les arrêtés soient levés. Mais aucun travaux lourds sur les parties communes n'a été réalisé, aussi la commune a pris un arrêté de mise en sécurité sur ces deux immeubles.

- Le dernier secteur est situé entre la rue Pied de Ville et la rue du Four. Il est composé d'un immeuble très dégradé, rue du Four dont 2 des logements étaient occupés occasionnellement par des squatts et pour lequel un arrêté de mise en sécurité avec IDH a été pris, et deux immeubles imbriqués, donnant rue Pied de Ville dont un est vacant car les logements sont inhabitables, et le second occupé partiellement. Ils donnent sur la même cage d'escalier que l'immeuble rue du Four.
- Les deux immeubles isolés sont très dégradés. Celui proche de la cathédrale a une toiture en partie effondrée, la structure de ce bâtiment présentent plusieurs désordres : fissures, bombements ... Un arrêté de mise en sécurité a été pris avec IDH; le second immeuble au nord de l'îlot, traverse de la Tour, donne sur la rampe du Rochas, c'est une maison de ville inhabitée depuis très longtemps par suite d'une succession non réglée. Un mini studio, situé au 1^{er} niveau, a été réhabilité et est occupé par son propriétaire. L'ensemble de l'immeuble fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité avec IDH.

La ville souhaite acquérir ces biens compte tenu de leur état de dégradation et que les propriétaires ne feront pas de travaux. Certains souhaitent vendre. Après le passage du BE structure, davantage de propriétaires se sont déclarés vendeurs, prenant conscience de l'état de leur bien.

A noter que d'autres immeubles ont été étudiés, à proximité immédiate. Ils s'avèrent dans un meilleur état et les propriétaires entretiennent.

La recomposition de l'îlot **Pied de ville** proposée et validée a pour objectifs :

- La réhabilitation lourde des immeubles pour aménager 19 logements en pluri orientation avec cellier et, pour certains, de petits espaces extérieurs privés,
- Le maintien des cellules commerciales en RDC, le long de la rue Pied de Ville
- La valorisation de la place Pied de Ville par cette réhabilitation et l'ouverture de l'espace et de la vue vers la Cathédrale.
- La valorisation de petits espaces publics destinés aux habitants, espaces de convivialité,

2.b2 Présentation du projet en sortie d'opération

Le projet proposé intègre des propositions pour un projet d'ensemble permettant de valoriser le quartier, depuis la rue Pied de ville et la rue du Four jusqu'à la Cathédrale St Jérôme et la ville haute.

Il permet d'ouvrir des perspectives sur la Cathédrale et en intérieur d'îlot, tout en respectant la trame urbaine et le caractère patrimonial fort de ce secteur de ville et ainsi de mettre en valeur les immeubles, les remparts, le bâti et les fours.

Le projet retenu a pour objectifs de :

- Remplacer l'îlot dans son contexte urbain global
- Valoriser l'axe médiéval sud depuis la ville basse vers la cathédrale et la ville haute
- Redonner de l'attrait au bas de la rue du Four,
- Dédensifier pour améliorer l'éclaircissement des logements
- Gérer et profiter du dénivelé important sur les pentes du Rochas
- Offrir des espaces publics de qualité diversifiés

La réorganisation de la distribution des logements en limitant le nombre de cages d'escaliers permet d'offrir une typologie de logements variée pour un mixage des ménages : couples, familles, personnes seules, toute génération, etc...

L'affectation de certains espaces privatifs comme jardin ou terrasse aux logements, en cœur d'îlot, la diversité des espaces publics proposés, placette rue du Four, placet devant le lavoir, jardin en restanque vers la cathédrale, la requalification de la place Pied de ville et le fait de limiter la place de la voiture pour un quartier plus piétonnier et retrouver une ambiance « village » telle qu'elle existe dans le haut du quartier, laisse présager de l'amélioration de la qualité de vie des habitants et du piéton traversant ce quartier.

Pour cela, il est proposé :

- La démolition de l'immeuble K 402,
- La déconstruction partielles des immeubles AK 398 et 399, 406 et 405
- La déconstruction des 3 niveaux des immeubles AK 1054/1055
- La reprise complète des toitures et partielle des structures intérieures,
- La reprise totale des distributions intérieures : verticales et horizontales ainsi que du second œuvre
- La création de loggias dans le volume existant
- La valorisation des bâtiments et de leurs façades

Il est ainsi aménagé :

Rue du Four / rue Pied de Ville :

- 2 locaux commerciaux en RDC
- 9 logements donnant rue Pied de ville prévus en PLUS
- 1 maison de ville rue du Four prévue à la vente libre
- Un espace lié aux ateliers de la boulangerie et aux deux fours à mettre en valeur
- 2 terrasses publiques

Rue de la Curaterie / rampe du Rochas :

- 2 locaux en RDC destinés à des services
- 9 logements donnant rue de la Curaterie, rampe du rochas ou traverse de la Tour. Les deux maisons de ville sont prévues à la vente libre, les 7 logements en PSLA
- Un espace extérieur central privatif

Ainsi que tous les espaces publics alentours, de la rue du Pied de ville à la ville haute.

La prise en compte de tout ce périmètre, dans sa globalité est essentielle au projet de restructuration de l'îlot urbain Pied de Ville pour permettre de majorer la qualité architecturale et urbaine du programme envisagé et l'impact sur la ville haute. En effet, l'intégration de la rue du Four, étroite et peu engageante, permet d'améliorer grandement l'habitabilité des logements proposés dans les étages en élargissant la rue en partie haute des immeubles et en laissant entrevoir l'intérieur d'îlot vers le lavoir. Cette configuration permet d'offrir des pièces de vie de qualité.

Pour « sécuriser » le secteur, il est également proposé de fermer la rue du Four par une grille sans la rendre privative : Fermée le soir, ouverte en journée.

Cela permet également de réhabiliter durablement les immeubles de ce quartier et d'inciter fortement les autres propriétaires à faire de même. L'effet levier est recherché pour une requalification de l'ensemble du bâti.

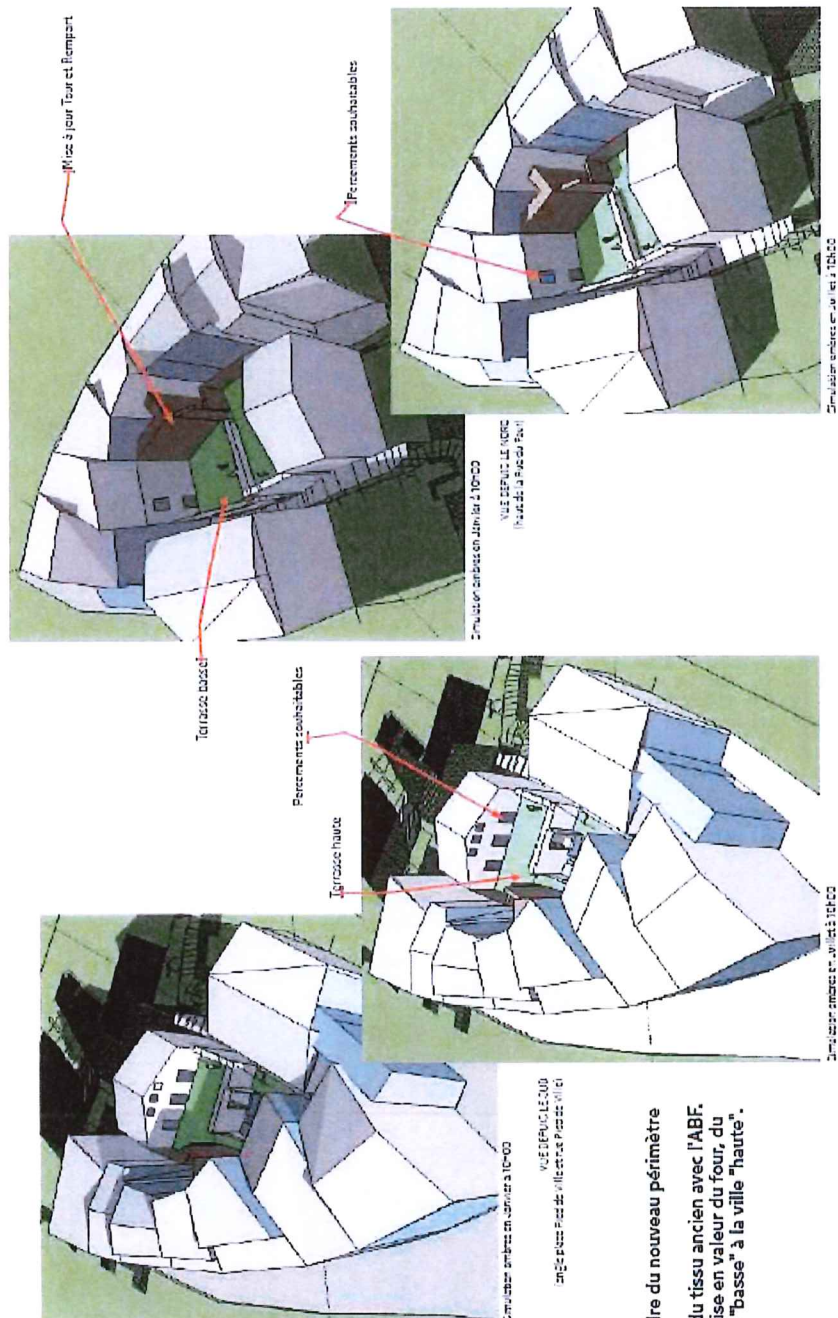
Les logements proposés sont destinés à la location en PLUS rue Pied de ville, à l'accession sociale, en PSLA rue Curaterie, et les 3 maisons de ville à la vente libre. La commune recherche un opérateur. Des contacts ont été pris et un opérateur est intéressé pour mener à bien cette opération d'envergure pour la ville.

Parallèlement, la commune doit lancer une réflexion sur le projet de mise en valeur des fours historiques et patrimoniaux

Les plans de recomposition de l'îlot et des immeubles proposé par l'Atelier SKALA :

Principes d'aménagement Ilot du Four

PROPOSITION ESSAI MONTAGE 3D VOLUME SITE ETUDIÉ



Pour la suite du projet :

Requestionner le projet dans le cadre du nouveau périmètre d'étude.
Re-valider les principes d'aération du tissu ancien avec l'ABF.
Définir un projet attractif pour la mise en valeur du four, du rempart et du cheminement de la ville "basse" à la ville "haute".

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

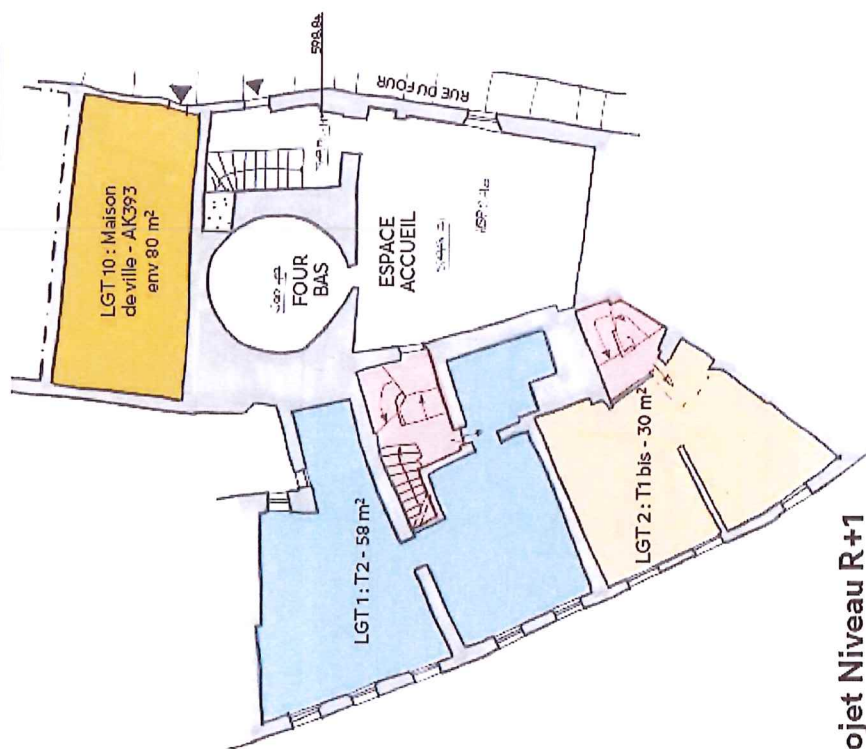
Affiché le 14/11/2022



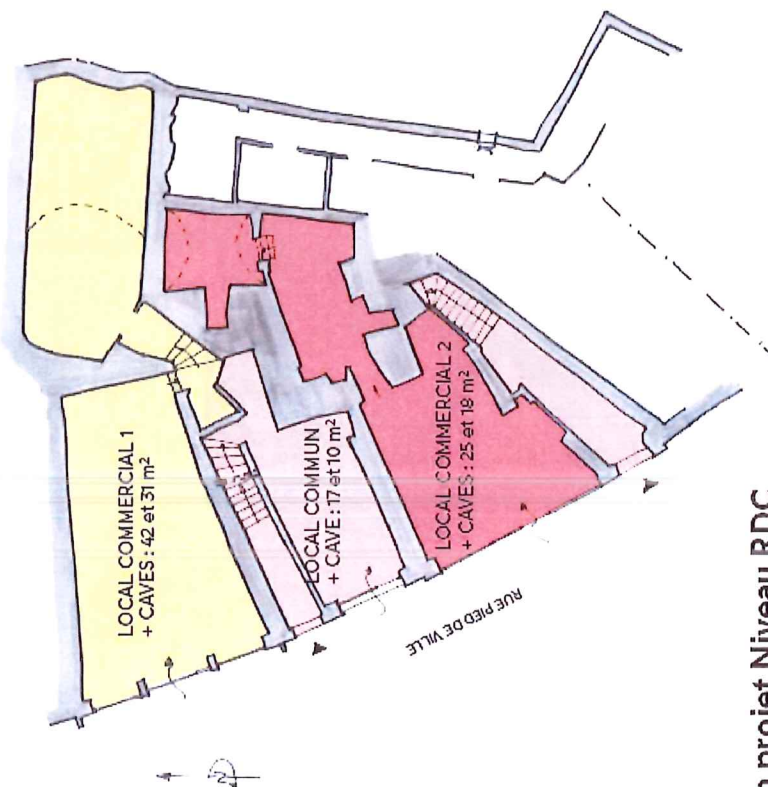
ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

17

Scénario programme Îlot du Four



Plan projet Niveau R+1
Rue Pied de Ville



Plan projet Niveau RDC
Rue Pied de Ville

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

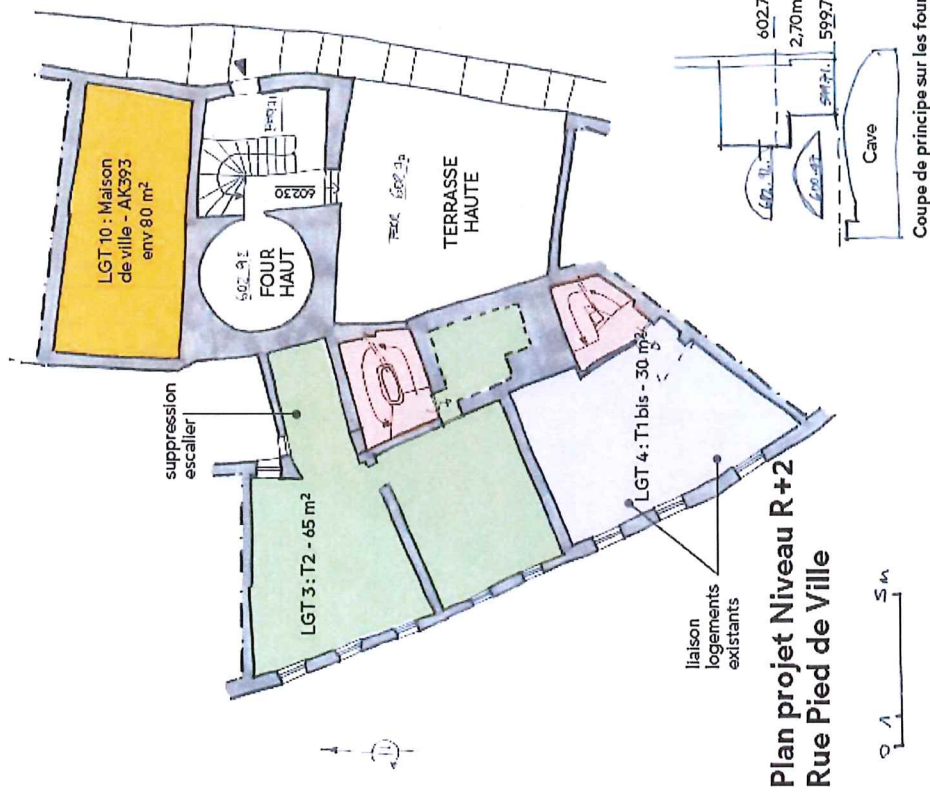
Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

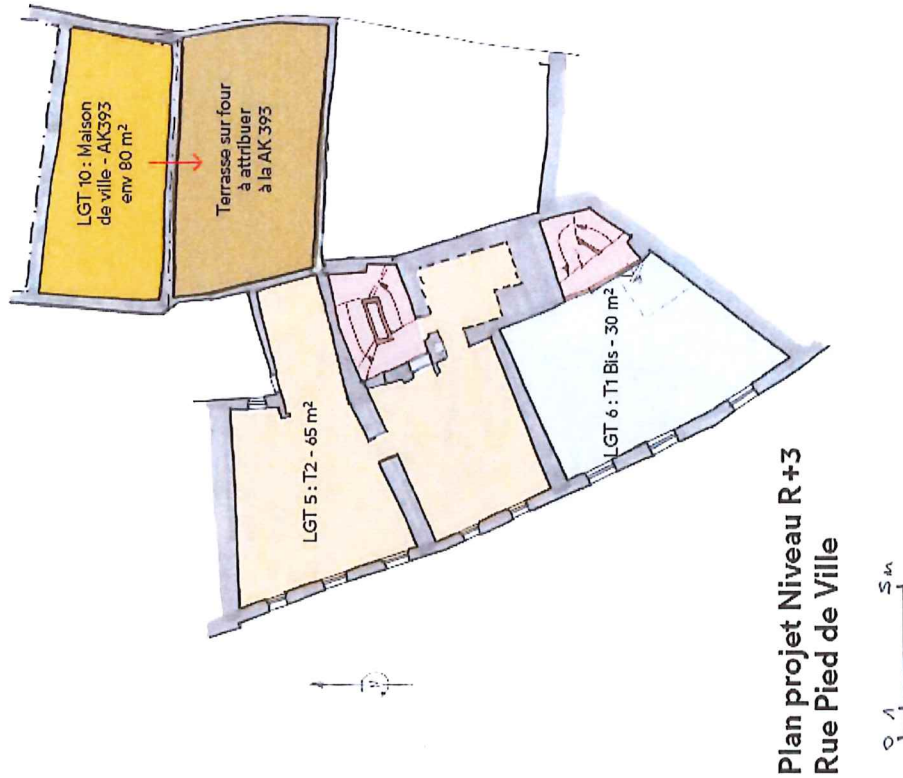
Berger Levrault

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

Scénario programme Ilot du Four



Plan projet Niveau R+2
Rue Pied de Ville



Plan projet Niveau R+3
Rue Pied de Ville

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

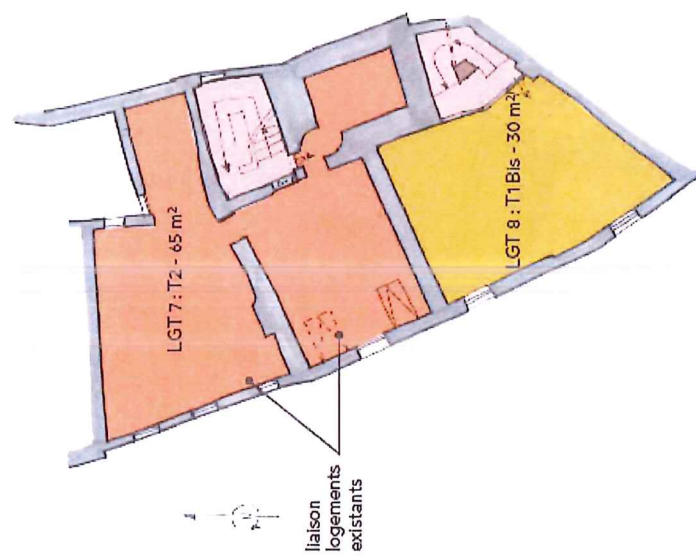
Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

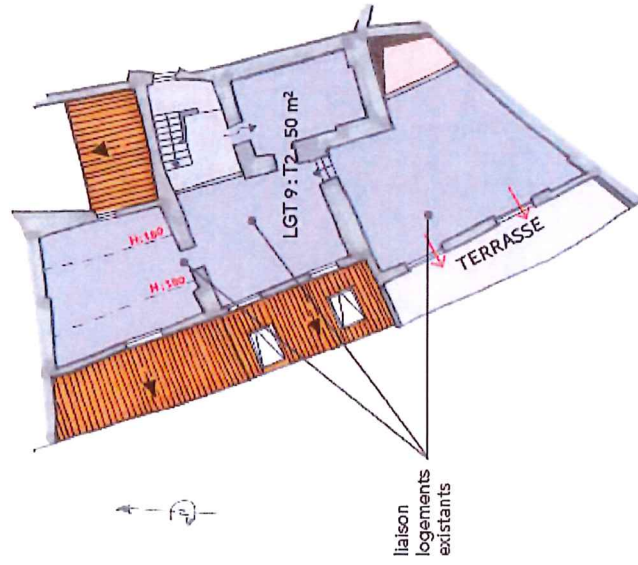
ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

Berger Levrault

Scénario programme Ilot du Four



**Plan projet Niveau R+4
Rue Pied de Ville**



**Plan projet Niveau R+5
Rue Pied de Ville**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

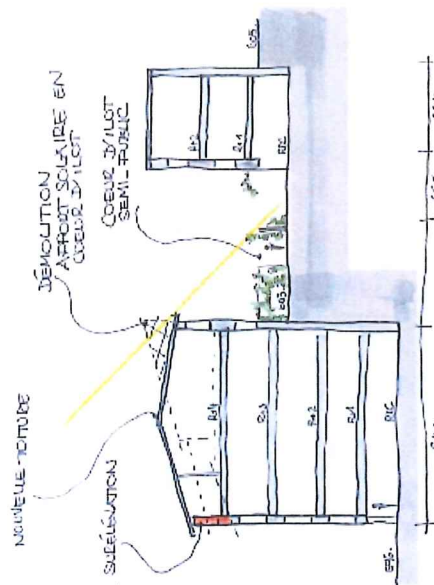
Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

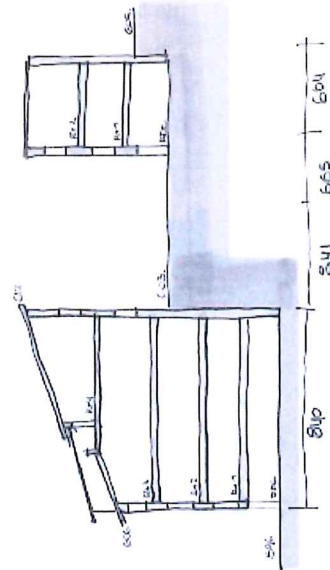
Berger
Levrault

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

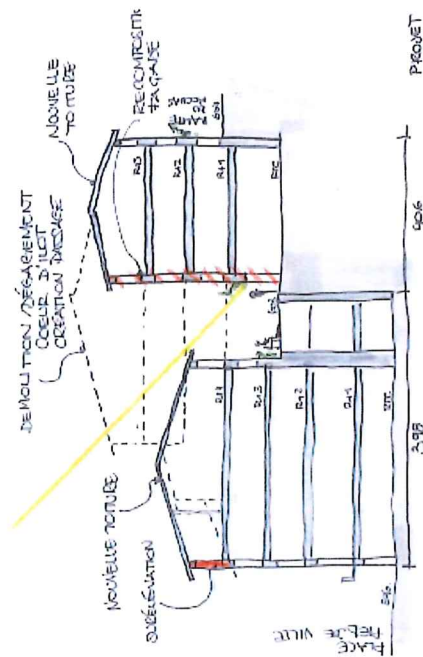
Principes d'aménagement îlot pied de ville



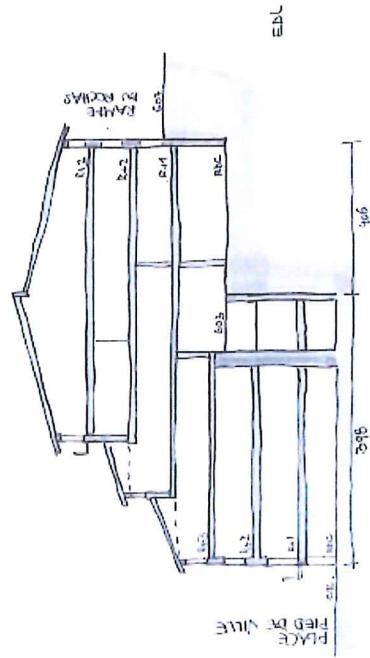
Coupe de principe sur parcelle 840
Projet



Coupe de principe sur parcelle 840
Etat des lieux



Coupe de principe sur parcelle 398-406
Projet



Coupe de principe sur parcelles 398-406
Etat des lieux

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

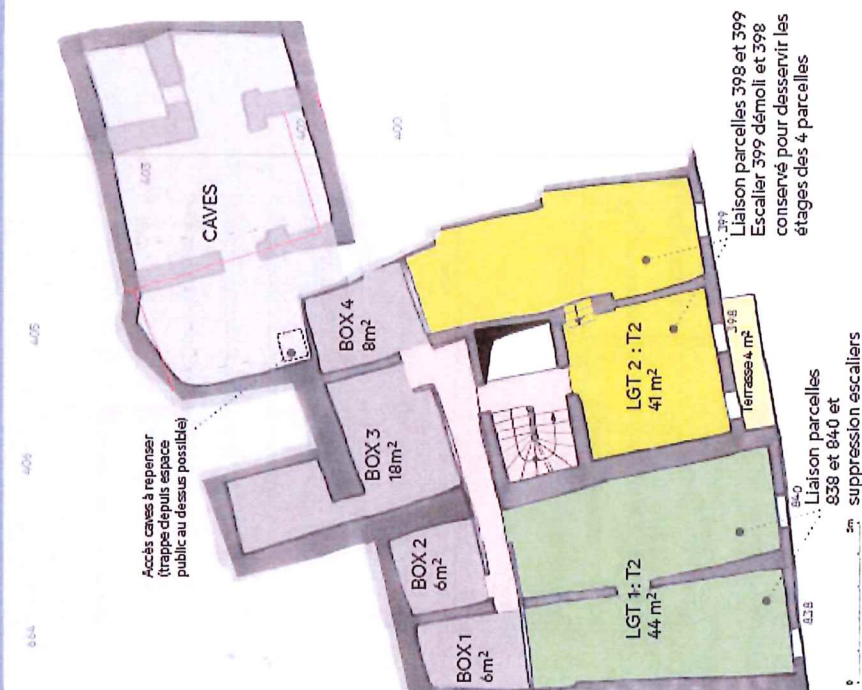
Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

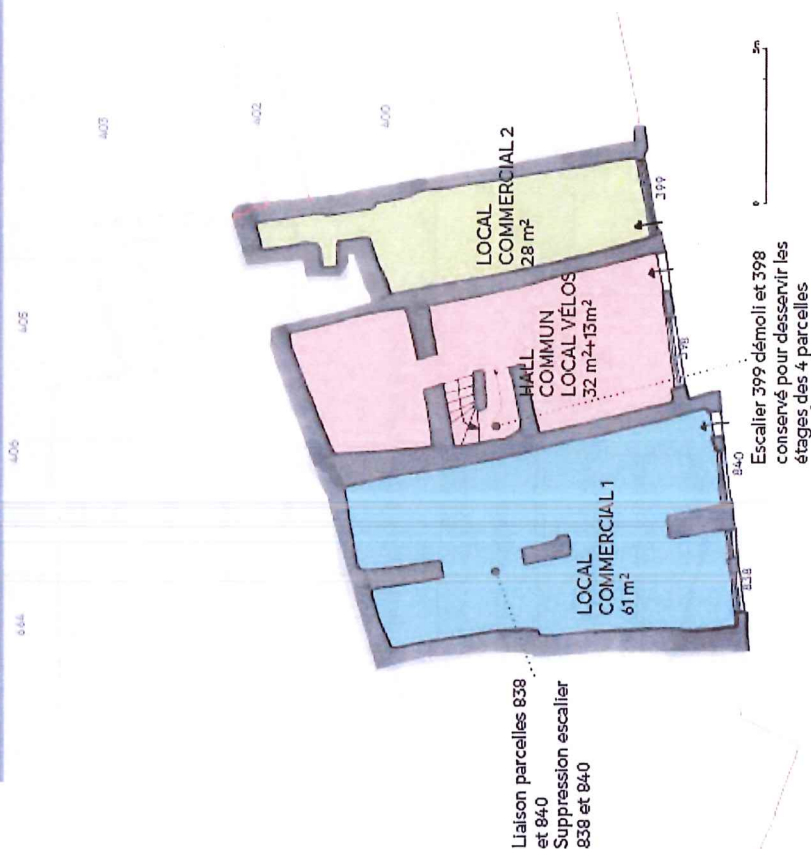
Berger Levrault

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

Scénario programme Ilot Curaterie

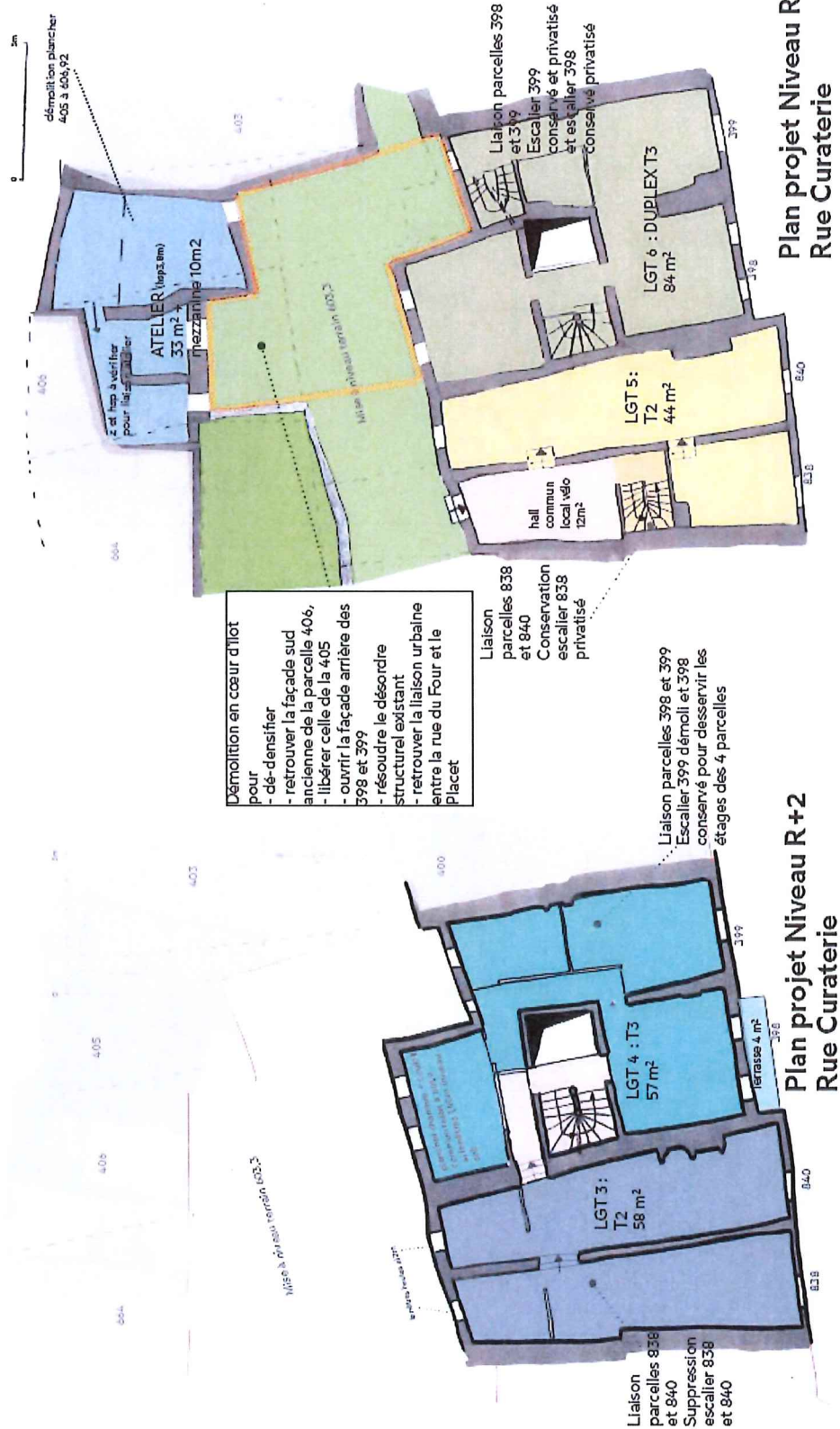


Plan projet Niveau R+1
Rue Curaterie



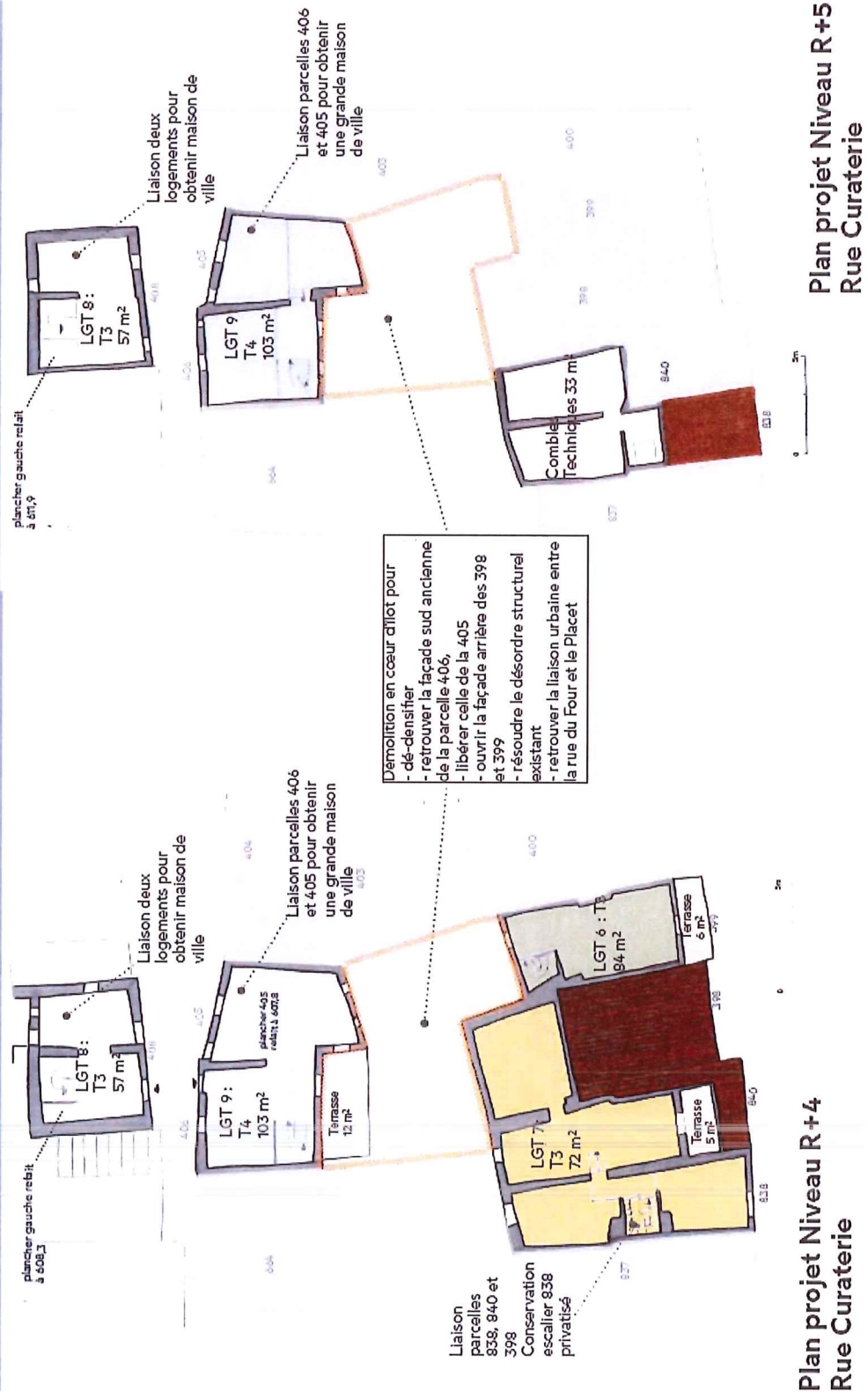
Plan projet Niveau RDC
Rue Curaterie

Scénario programme Ilot Curaterie

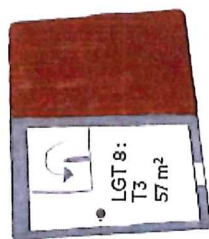


23

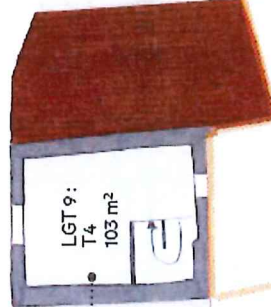
Scénario programme Ilot Curaterie



Scénario programme Ilot Curaterie



Liaison deux
logements pour
obtenir maison de
ville



Liaison parcelles 406
et 405 pour obtenir
une grande maison
de ville

Démolition en cœur d'ilot pour

- dé-densifier
- retrouver la façade sud ancienne de la parcelle 406,
- libérer celle de la 405
- ouvrir la façade arrière des 398 et 399
- résoudre le désordre structurel existant
- retrouver la liaison urbaine entre la rue du Four et le Placet

Plan projet Niveau R+6
Rue Curaterie

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022



ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

Tableau de surfaces et typologies

Parcelles	Local	Type	Niveau /t place Pied de Ville	Surface m2	Communs	Circulations Intérieures	annexe	m2
i i o t v P i i e d e d e	local 1	RDC	RDC	61				
	local 2	RDC	RDC	28				
	Hall / vélos	RDC	RDC		40		5	
	logement 1	T2	R+1	44				
	logement 2	T2	R+1	41			4 terrasse	4
	calliers / box	T2	R+1	36				
	logement 3	T2	R+2	58			1	
	logement 4	T3	R+2	57			terrasse	4
	logement 5	T2	R+3	44				
	logement 6	T3	R+3 - R+4	84			6 terrasse	6
i i o t F o u r	logement 7	T3	R+3 - R+4	72			4 terrasse	5
	Comblés techniques		R+5	33				
	atelier/cave		R+3	33				
	logement 9	T4	R+4 à R+6	103			6 terrasse	12
	408	T3	R+4 - R+5	57			6 terrasse	12
	local 1	RDC	RDC	42			Cave	31
	local commun	RDC	RDC		25		Cave	10
	local 2	RDC	RDC	25			Cave	13
	hall 2	RDC	R+1 - R+3			8		
	logement 10	NC	R+1 - R+3	80		12	terrasse	33
1056 / 1057	logement 1	T2	R+1	58				
	logement 2	T1 bis	R+1	30				
	RDC four	R+1	R+1	45				
	logement 3	T2	R+2	65				
	logement 4	T1 bis	R+2	30				
	Terrasse Hte Four	T2	R+2	50				
	logement 5	T2	R+3	65				
	logement 6	T1 bis	R+3	30				
	logement 7	T2	R+4	65				
	logement 8	T1 Bis	R+4	30				
TOTAL	logement 9	T2	R+5	50			terrasse	12
	Communes / locaux publics			201				
	Caves calliers atelier			163				
	Logements Extérieurs			1063				
Communs et circulations				225				

Typologies	
Logements	4
Logements	4
T1 Bis	4
T2	9
T3	4
T4	1
A définir 393	1
Sous total logements	19
Dont maisons de ville	3

Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Affiché le 14/11/2022
ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE

2.d. Occupation et stratégie envisagée pour le relogement et l'accompagnement social des occupants

Le périmètre de l'îlot Pied de Ville, objet de la présente demande d'éligibilité comprend 12 immeubles de logements et est partiellement occupé :

- 4 immeubles sont totalement vacants
- 3 immeubles sont occupés à moins de 50%
- 2 immeubles sont occupés à 50%
- 3 sont occupés à + de 70%

Trois logements sont occupés par leur propriétaire

Cet état de l'occupation est le résultat d'une enquête partielle compte tenu de la difficulté à entrer en contact avec les propriétaires ou les locataires.

Il est à noter que la rotation dans ces logements semble importante et le nombre de logements ou d'immeubles à vendre annoncés est en augmentation. le quartier a besoin d'une requalification durable. Certains propriétaires ne souhaitant pas réaliser de travaux vendent, les autres attendent pour que leur bien prenne de la valeur

Afin de mener à bien le relogement, la commune envisage de travailler avec le bailleur social du département. Une opération tirolr pourrait être mise en place, mais rien n'est encore arrêté. Elle s'appuiera également sur les services du CCAS et du département afin d'accompagner au mieux les ménages le nécessitant.

La ville s'engage à reloger les locataires et les propriétaires occupants le souhaitant, des immeubles de l'îlot multisites Pied de ville, et ce avant le démarrage de chaque phase opérationnelle.

2e Financement et calendrier prévisionnel

Le financement de l'ilot Pied de ville / Curaterie accompagnement social et relogement s'établit comme suit :

DEPENSES RHI/THIRORI				nombre de ménages à reloger pris en charge Explications/Commentaires
	HT	TVA	TTC	
B1 - Plan de relogement	105 000 €	21 000 €	126 000 €	
Ingénierie sociale	27 000 €	5 400 €	32 400 €	18 ménages occupants / 1500€/ménage
Frais de déménagement et de réinstallation	36 000 €	7 200 €	43 200 €	2000€/ménage
Hébergement provisoire	42 000 €	8 400 €	50 400 €	relogement sur 8 mois de 15 ménages / loyer moyen
B2 – Accompagnement social	45 000 €	9 000 €	54 000 €	2500€/ménage
Sous-total montant pris en compte relogement et accompagnement social B1/B2	150 000 €	30 000 €	180 000 €	
Total subvention accompagnement social/relogement		70 %	126 000 €	

Le financement de l'ilot Pied de ville / Curaterie Déficit opérationnel s'établit comme suit :

DEPENSES GLOBALES				DEPENSES RHI			DEPENSES THIRORI			
	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
C1 - Appropriation des sols	2 030 147 €	366 206 €	0 €	1 694 856 €	1 328 650 €	0 €	1 694 856 €	1 328 650 €	0 €	335 291 €
Acquisitions	1 647 975 €			1 328 650 €			1 328 650 €			319 325 €
Frais d'acquisition	98 365 €	82 399 €		82 399 €			82 399 €			15 966 €
Evictions commerciales	283 807 €	283 807 €		283 807 €			283 807 €			0 €
C2 - Libération des sols	617 529 €	428 453 €	85 691 €	514 144 €			514 144 €		17 231 €	103 386 €
Neutralisation des bâtiments	50 400 €	35 000 €	7 000 €	42 000 €			42 000 €		7 000 €	8 400 €
Référé préventif	60 000 €	40 000 €	8 000 €	48 000 €			48 000 €		2 000 €	12 000 €
Démolitions	92 201 €	76 834 €	15 367 €	92 201 €			92 201 €		0 €	0 €
Démolitions partielles en cas de conservation	414 929 €	276 619 €	55 324 €	331 943 €			331 943 €		13 831 €	82 986 €
C3 - Travaux sur emprises foncières	182 201 €	136 467 €	27 293 €	163 761 €			163 761 €		3 073 €	18 440 €
Préparation des emprises	60 000 €	50 000 €	10 000 €	60 000 €			60 000 €		0 €	0 €
VRD tertiaires	92 201 €	61 467 €	12 293 €	73 761 €			73 761 €		3 073 €	18 440 €
Mise en état des sols	30 000 €	25 000 €	5 000 €	30 000 €			30 000 €		0 €	0 €
C4 - Travaux sur immeubles	2 474 026 €	1 649 351 €	329 870 €	1 979 221 €			1 979 221 €		82 468 €	494 805 €
Travaux sur mitoyens	92 201 €	61 467 €	12 293 €	73 761 €			73 761 €		3 073 €	18 440 €
Confortements	1 767 205 €	1 178 137 €	235 627 €	1 413 764 €			1 413 764 €		58 907 €	353 441 €
Travaux de remise en état a minima en cas de conservations nécessaires	614 620 €	409 746 €	81 949 €	491 696 €			491 696 €		20 487 €	122 924 €
C5 - Honoraires de maîtrise d'oeuvre	392 851 €	265 712 €	53 142 €	318 855 €			318 855 €		12 333 €	73 996 €
C6 - Frais de maîtrise d'ouvrage	410 632 €	279 678 €	55 936 €	335 613 €			335 613 €		12 503 €	75 019 €
Frais de gestion immobilière	20 637 €	16 479 27	3 296 €	19 775 €			19 775 €		144 €	862 €
Assurance	36 666 €	24 800 €	4 960 €	29 760 €			29 760 €		1 151 €	6 906 €
Conduite de projet : gestion administrative et suivi opérationnel	293 329 €	198 399 €	39 680 €	238 078 €			238 078 €		9 208 €	55 250 €
Assistance juridique	60 000 €	40 000 €	8 000 €	48 000 €			48 000 €		2 000 €	12 000 €
Sous-total montant pris en compte dépenses acquisitions travaux réhabilitation	6 107 386 €	3 125 867 €	551 932 €	5 006 449 €			5 006 449 €		127 608 €	1 100 937 €
C1/C2/C3/C4/C5/C6										
RECETTES GLOBALES				RECETTES RHI			RECETTES THIRORI			
	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
D1 - charges foncières logements neufs	72 000 €			72 000 €			72 000 €			0 €
D2 - charges foncières logements réhabilités	42 300 €			42 300 €			42 300 €			0 €
D3 - cession de terrain à la collectivité locale ou à l'EPCI	0 €			0 €			0 €			0 €
D4 - Valorisation des commerces	31 200 €			19 000 €			19 000 €			12 200 €
D5 - autres	80 000 €			36 400 €			36 400 €			43 600 €
Sous-total montant pris en compte recettes	225 500 €	0 €	0 €	169 700 €			169 700 €		0 €	55 800 €
CALCUL DE LA SUBVENTION DEFICIT OPERATION										
RHI				THIRORI						
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC		TVA	TTC
Total des dépenses prises en compte	3 125 867 €	551 932 €	5 006 449 €		654 004 €		654 004 €		127 608 €	1 100 937 €
Total des recettes prises en compte	0 €	0 €	169 700 €		0 €		0 €		0 €	55 800 €
Déficit d'opération (C - D)	3 125 867 €	551 932 €	4 836 749 €		654 004 €		654 004 €		127 608 €	1 045 137 €
Subvention maximum déficit			3 385 724 €							418 055 €
soit taux de subvention			70%							40%

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202201-DE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
		calibrage	accompagnement social / relogement	déficit
Coût total réel de l'opération (TTC) :	6 562 210 €	montant TTC :	montant TTC :	montant TTC :
Co-financements	VILLE	65 880 €	54 000 €	2 078 107 €
	EPCI			
	DEPARTEMENT			
	REGION			
	BAILLEUR			
	BDT			
	EUROPE			
	ANRU			
	AUTRE			
	RECETTES			225 500 €
Total des co-financements :		153 720 €	126 000 €	3 803 779 €
		219 600 €	180 000 €	6 107 386 €

Le calendrier prévisionnel de l'ilot Pied de ville / Curaterie est le suivant

Février 2021	Passage en commission nationale LHI - demande d'éligibilité et financement des études.
Novembre 2022	Passage en commission nationale LHI - demande financement relogement et déficit opérationnel
Nov. Déc 2022	Choix de l'opérateur aménageur-constructeur pour l'aménagement des logements
1^{er} semestre 2023	Mise au point contractualisation opérateur et mise en œuvre opération
Mi 2023	Lancement des études de maîtrise d'œuvre RHI et THIRORI (démolition et confortement des immeubles)
2023	Relogement des ménages Acquisition à l'amiable Lancement des DUP vivien et des DUP aménagement
1^{er} semestre 2024	Dépôt du permis de construire
Début 2025	Os des travaux RHI et THIRORI si acquisitions réalisées
Fin 2026	Réception des travaux
1^{er} semestre 2027	Livraison des logements et Mise en location
2027	Solde d'opération

EXTRAIT
Du registre des délibérations du conseil municipal

Année 2022

Séance du

8 novembre

SERVICE FINANCIER

N°02

Objet :
DECISION
MODIFICATIVE
N°2

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le deux du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis – OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine – SANCHEZ Pierre – VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – TEYSSIER Eliane – PARIS Mireille – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine – PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon – CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle – MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SAMB Clémence – PRIMITERRA Geneviève.

Etaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine

Est nommé secrétaire de séance : ESTÈVE Matthieu

Monsieur Francis KUHN, premier adjoint délégué aux finances, rapporte à l'assemblée ce qui suit :

L'exécution des budgets votés en avril dernier nécessite quelques ajustements.

Budget Principal

La hausse des coûts de l'énergie et des carburants nécessite d'ouvrir des crédits supplémentaires ; il en est de même de la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 qui doit être couverte par des crédits supplémentaires.

Ces crédits supplémentaires sont financés d'une part par une baisse des crédits liés aux indemnités des élus (sur évalué lors du vote du Budget primitif) et à l'indemnisation des commerçants de la place De Gaulle ainsi que par des recettes supplémentaires issues de la fiscalité (fiscalité directe et droits de mutation), des dotations et des locations diverses.

Par ailleurs, le contentieux lié au casino étant apuré, il convient de reprendre le solde de la provision (provision initiale : 235 0000 € reprise en 2021 de 40 000€ pour payer l'indemnisation de « Atoll ») soit 195 000 €.

Un contentieux étant en cours pour le camping du bourg, une provision doit être constituée à hauteur des conclusions de l'expert soit 130 000 €.

Par ailleurs il convient d'inscrire les crédits nécessaires au rachat de la maison Auzet, rachat entièrement financé par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À LA MAJORITE des membres présents et représentés

MOINS CINQ VOIX CONTRE

- **ADOpte** la reprise du solde de la provision pour risques de 195 000 € liée au contentieux du casino,
- **ADOpte** la constitution d'une provision pour risques de 130 000 € liée au contentieux du camping du Bourg,
- **ADOpte** la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Ecritures directes

				Dépenses	Recettes
011	60612	0201	Electricité	100 000	
011	60621	0201	Combustibles	250 000	
011	60622	0202	Carburants	157 000	
012	64131	0200	Rémunérations personnel	220 000	
65	6531	0200	Indemnités élus	-50 000	
67	6718	90	Autres charges exceptionnelles	-20 000	
68	6815	01	Provision contentieux camping bourg	130 000	
013	6459	0200	Remboursement charges sécurité sociale (suite Accident de travail)		70 000
70	708781	822	Remboursement frais PAA (carburant)		100 000
73	7381	01	Taxes additionnelles droits mutation		100 000

				Dépenses	Recettes
73	73111	01	Produit fiscalité (taxes foncières)		180 000
74	74834	01	Exonération taxe foncière		19 000
74	7411	01	Dotation forfaitaire		28 000
74	74123	01	Dotation solidarité urbaine		35 000
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation		40 000
75	7521	01	Locations salles		20 000
78	7815	01	Reprise sur provision		195 000
				787 000	787 000

Investissement

Ecritures directes

					Dépenses	Recettes
21	2138	824	Op 621	Maison AUZET	170 000	
13	1321	824	Op 621	Maison AUZET		170 000
					170 000	170 000

Pour le maire de Digne-les-Bains
 l'adjoint délégué



Francis KUHN

Le secrétaire séance

Matthieu ESTÈVE

EXTRAIT
Du registre des délibérations du conseil municipal

Année 2022

Séance du

8 novembre

Cabinet du Maire

N°3

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le deux du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis – OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine – SANCHEZ Pierre – VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – TEYSSIER Eliane – PARIS Mireille – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine – PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon – CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle – MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SAMB Clémence – PRIMITERRA Geneviève.

Etaient représentés :

Objet :

Plan municipal
d'optimisation et
de transition
énergétiques

BLANC Michel par KUHN Francis
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine

Est nommé secrétaire de séance : ESTÈVE Matthieu

Monsieur Jérôme MARTINEZ, conseiller municipal rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Vu les engagements du PCAET de Provence Alpes Agglomération,

Vu la délibération du 08 novembre 2022 relative à la décision budgétaire modificative n°1 ;

Vu l'explosion des tarifs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi de finances rectificative pour 2022 du 17 août 2022 et les mesures annoncées le 14 septembre dernier par Madame la Première Ministre en faveur des seules communes bénéficiant du bouclier tarifaire précité ;

Considérant qu'à Digne-les-Bains, l'augmentation du prix des énergies (gaz, électricité et carburants), bien qu'anticipé au moment de l'adoption du budget primitif (1 361 700,00 € de crédits ouverts en 2022 contre 1 099 000,00 € acquittés en 2021), se traduira par une dépense supplémentaire sur l'exercice budgétaire 2022 ;

Considérant le souhait de la municipalité de ne pas reporter cette augmentation imprévisible des dépenses d'énergie sur les contribuables dignois, eux-mêmes largement confrontés à une inflation des prix sans précédent ;

Considérant que la municipalité ne souhaite pas envisager la fermeture de services à la population, dans le but d'assurer l'équilibre budgétaire de la collectivité ;

La municipalité a, dès mars 2022, engagé un travail fin d'analyse en lien avec les services de la Ville afin de trouver des sources d'économies et de réduire sensiblement ses dépenses au second semestre 2022, dans le but d'absorber en partie l'augmentation significative des dépenses d'énergie.

En 2023, en l'absence de soutien de l'État, et sans mesures volontaristes de la part de la collectivité pour réduire sa consommation d'énergie, le problème du renchérissement des coûts et son financement resteront entiers.

C'est pourquoi, eu égard au contexte conjoncturel actuel et dans le cadre de l'engagement municipal en faveur de la transition écologique, la Ville de Digne-les-Bains réaffirme son objectif de réduire ses consommations énergétiques.

Elle propose ainsi aujourd'hui d'adopter un premier plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques visant à réduire à court, moyen et long termes la consommation d'énergie et de fluides de la Ville. Ce plan a vocation à être complété progressivement par de nouvelles actions et mesures.

Ce plan, détaillé en annexe, se traduit notamment par la poursuite des investissements et des actions engagées depuis 2014 pour rénover le patrimoine de la commune, agir sur le cadre de vie et les espaces naturels et verts, et verdir sa flotte de véhicules

Il propose également des mesures nouvelles de nature à réduire l'empreinte carbone de la Ville en diminuant notamment sa consommation d'énergie à brève échéance, la réduction du chauffage dans les équipements municipaux au niveau réglementaire, la sensibilisation des utilisateurs aux comportements vertueux.

Par ailleurs, la Ville accompagnera Provence Alpes Agglomération dans les mesures spécifiques à la nécessaire réduction de la consommation énergétique liée à l'éclairage public durant la nuit, dans certains secteurs.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques repris en annexe ;

et d'autoriser Madame le Maire à :

- **PRENDRE** toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce plan ;
- **DEMANDER** auprès du gouvernement et des parlementaires la mise en place d'un fond énergie pour soutenir les collectivités territoriales ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente ;



- **DEMANDER** aux mêmes instances le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente pour le gaz et l'électricité pour toutes les communes indépendamment de leur taille ;
- **DEMANDER** enfin, l'indexation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À LA MAJORITÉ des membres présents et représentés **MOINS UNE VOIX CONTRE**

ADOpte le plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques repris en annexe

AUTORISE Madame le Maire à :

- **PRENDRE** toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce plan ;
- **DEMANDER** auprès du gouvernement et des parlementaires la mise en place d'un fond énergie pour soutenir les collectivités territoriales ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente ;
- **DEMANDER** aux mêmes instances le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente pour le gaz et l'électricité pour toutes les communes indépendamment de leur taille ;
- **DEMANDER** enfin, l'indexation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation.

Le maire de Digne-les-Bains



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire séance



Matthieu ESTÈVE

ANNEXE

PLAN MUNICIPAL D'OPTIMISATION ET DE TRANSITION ENERGETIQUES

La Ville de Digne-les-Bains s'est engagée sans réserve dans la transition écologique et solidaire sur son territoire. Elle a notamment entrepris d'investir dans la rénovation de son patrimoine immobilier. Le travail en cours sur le développement des mobilités actives, le partage et le verdissement de l'espace public, la promotion des comportements écoresponsables participe également de cette volonté de prendre toute sa part de responsabilité dans la lutte contre le changement climatique, afin d'offrir aux Dignois et aux Dignois un futur paisible et durable.

L'explosion des tarifs de l'énergie et l'absence de soutien des pouvoirs publics pour répondre à cette situation inédite conduit aujourd'hui la municipalité à accélérer ses politiques publiques environnementales et énergétiques et ajuster ses priorités.

C'est pourquoi un plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques visant à réduire à court, moyen et long termes la consommation d'énergie et de fluides de la Ville et à garantir le maintien d'un service public de qualité sera mis en œuvre.

La municipalité réaffirme ainsi son objectif constant de réduction continue de son empreinte carbone.

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES

- ✓ Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments municipaux
- ✓ Rénovation énergétique de bâtiments depuis 2014 (écoles, palais des congrès, Hôtel de ville...)
- ✓ Le Palais des congrès a reçu le label des Bâtiments durables Méditerranées niveau bronze.
- ✓ Avant tout travaux du service bâtiments, des diagnostics énergétiques sont réalisés
- ✓ La pose de panneaux solaires dans les écoles de Gaubert et des Arches a été effectuée lors des rénovations.

- ✓ Remplacement progressif des éclairages intérieurs des bâtiments en LED
L'ensemble des bâtiments scolaires sont équipés d'ampoules LED basses consommations, avec des détecteurs de présences dans les couloirs. Le bâtiment administratif des STM, dispose déjà des mêmes équipements.
- ✓ Réduction de l'intensité (avec des LED) et du temps d'éclairage du parking souterrain Gassendi, couplé à des détecteurs de présence.

- ✓ Vigilance sur les consommations énergétiques liées à certains événements. Les festivités de Noël font l'objet d'une attention particulière. Depuis 2015, les illuminations utilisent des ampoules LED. Certains décors sont issus du recyclage de bouteilles en plastiques.

- ✓ Sur les nouveaux chantiers, où les lampadaires doivent être changés, les ampoules LED sont privilégiées en menant une étude interne qui prend en considération les sols, la position pour calculer la réflexion lumineuse, afin de limiter l'éclairage énergivore. En lien avec l'article 41, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement, des études sont actuellement menées pour supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle.
- ✓ Utilisation de véhicules et d'outillage électriques :
La Ville dispose déjà 5 véhicules légers électriques (VLE). 2 scooters, 2 vélos, et un goupil complètent aussi le parc de véhicules électriques. Des bornes spécifiques existent en mairie et aux Services techniques.
Une démarche similaire est menée pour l'outillage des services techniques (souffleurs, débroussailleuses, disquieuses...) en privilégiant les outils sur batterie plutôt que thermiques.
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail d'analyse des dépenses énergétiques dès mars 2022, puis d'un groupe « Adaptaville » plus global sur les effets du réchauffement climatique et la mise en œuvre de la sobriété énergétique.
- ✓ L'eau pompée dans le parking souterrain Gassendi alimente le canal de la place Général de GAULLE. Une partie est également stockée dans une bâche tampon pour assurer l'arrosage des végétaux de la place et du cours des Arès.
- ✓ Des plantes endémiques (lavande, romarin, etc...) ont été déployées, car moins consommatrices d'eau.
- ✓ Un échangeur de chaleur permet de réchauffer l'eau du plan d'eau des Ferréols en limitant la consommation énergétique.

MESURES À ENGAGER À COURT TERME (DÈS 2022)

- ✓ Adaptation de la saison de chauffe à la rigueur de l'hiver. Objectif : allumer le chauffage le plus tard possible et l'éteindre le plus tôt possible.
- ✓ Abaissement de la température dans les locaux :
 - Ecoles : maternelles 21°C, élémentaires 19°C
 - Bureaux : 19°C
 - Salles de sports : 15°C dans les salles, 18°C dans les vestiaires
 - Maison santé : 21°C
 - Ateliers des services techniques : 16°C
 - Salles municipales : 19°C
 - Les musées : 19°C (avec veille particulière sur l'hygrométrie)
- ✓ Mise en place avec le délégataire d'un plan sobriété spécifique au Complexe aquatique des Eaux chaudes et avec les autres délégataires (Golf...)

- ✓ Suppression des chauffages d'appoint dans les services et les équipements municipaux.
- ✓ Relais du dispositif Ecowatt de RTE (Le Réseau de transport d'électricité) pour aider les citoyens à réduire la consommation et éviter les coupures
- ✓ Poursuivre les actions visant à la réduction de l'éclairage nocturne afin de réduire la consommation énergétique induite et de contribuer à la lutte contre la pollution lumineuse
- ✓ Coupure des éclairages décoratifs (statues, Grande Fontaine, décors liés à « Ville thermale », parvis de la mairie...)
- ✓ Réduction de la période de mise en service des décorations lumineuses de Noël (du 2 décembre au 9 janvier)
- ✓ Accompagner les agents municipaux vers une mobilité plus durable avec la mise en œuvre du « Forfait Mobilités Durables » afin de privilégier le covoiturage et le vélo dans les trajets « domicile-travail » des agents municipaux (adopté lors du conseil municipal du 11 octobre 2022)
- ✓ Poursuite du déploiement de nouvelles places de stationnement pour vélos à proximité des bâtiments communaux, notamment pour les agents communaux.
- ✓ Sensibilisation des commerçants et entreprises sur l'extinction de l'éclairage des façades, vitrines et bureaux la nuit. Un arrêté gouvernemental datant de 2013 impose l'extinction de l'éclairage des façades, vitrines et bureaux après 1 heure du matin.
- ✓ Recommandations sur les bons comportements à adopter auprès des usagers des équipements municipaux. Communiquer sur les règles de bonne utilisation des locaux : éteindre les lumières, économiser l'eau chaude, fermer les portes.
- ✓ Lancement d'une campagne de communication interne aux bâtiments communaux sur les écogestes.
- ✓ Sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes et à l'éco-conduite :
 - Allumer la lumière uniquement lorsque son usage est nécessaire
 - Vider régulièrement sa boîte mail, n'imprimer que si nécessaire.
 - Maintenir les fenêtres fermées sauf pour l'aération quotidienne des bureaux (15min par jour) et s'assurer que le chauffage est coupé pendant cette opération.
 - Privilégier les essuies mains aux sèche-mains électriques
 - Eteindre les PC fixes et les écrans le soir, éteindre et débrancher les PC portables, ne pas laisser d'appareil en veille, régler la fonction veille des PC au minimum, baisser la température de chauffe au maximum (notamment pour les appareils fixes individuels). Le soir lorsque le bureau n'est pas utilisé pendant quelques jours consécutifs, ne pas laisser de chargeur sur les prises électriques recharger les appareils (téléphone, radio...) uniquement si nécessaire et sous surveillance (afin de limiter le temps de charge et le risque d'incendie)

- ✓ Mise en place d'un référent sobriété par service
- ✓ Poursuite du déploiement de détecteurs de présence pour tous les éclairages des espaces communs et des lieux de passage dans les bâtiments (couloirs, hall...) afin de restreindre l'utilisation à l'unique besoin et d'éviter les oublis d'extinction de lumières.
- ✓ Déploiement progressif de mousseurs hydro-économes sur les robinets dans les équipements municipaux.

MESURES À ENGAGER À MOYEN TERME (DÈS 2023)

- ✓ Recensement des abonnements d'électricité et ajustement des puissances souscrites par rapport aux consommations réelles.
- ✓ Déploiement de chasses d'eau économes
- ✓ Accompagnement du SDE pour le déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique pur véhicules
- ✓ Expérimentation d'une solution de co-voiturage par PAA
- ✓ Optimisation du planning d'utilisation des salles municipales et associatives
- ✓ Etude sur le fonctionnement et l'exploitation en régie des serres municipales

MESURES À ENGAGER SUR LE LONG TERME

- ✓ Poursuite d'un plan de rénovation thermique des bâtiments municipaux dans le PPI (programme pluriannuel d'investissement).
- ✓ Mise en place de compteurs individuels pour l'électricité, le gaz, l'eau et le chauffage dans chaque équipement public.
- ✓ Remplacement progressif des chaudières avec abandon du fioul dans les bâtiments municipaux
- ✓ Étude sur le développement des énergies solaires sur les bâtiments en rénovation et sur les nouvelles constructions, en lien avec les contraintes de l'ABF
- ✓ Restreindre les affichages lumineux dans le futur Règlement Local de la Publicité
- ✓ Etude de mutualisation et externalisation des serveurs informatiques municipaux, pour accroître la sobriété numérique des services municipaux.
- ✓ Rénovation de l'éclairage des salles et terrains de sport, dans le cadre du plan « Sport 2030 ».
- ✓ Poursuivre les efforts dans la gestion économe de l'eau dans les espaces verts : réaliser des jardins secs, limiter les plantations hors sols, multiplier les récupérateurs d'eau pluviale

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

Année 2022

Séance du

8 novembre

SERVICE FINANCIER

N°04

Objet :

**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION
RAPPORT
D'ACTIVITE 2021**

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le deux du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre - VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – TEYSSIER Eliane – PARIS Mireille – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine - PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon - CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle – MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SAMB Clémence – PRIMITERRA Geneviève.

Etaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine

Est nommé secrétaire de séance : ESTÈVE Matthieu

Monsieur Francis KUHN, premier adjoint délégué aux finances, rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Conformément à la réglementation en vigueur, il porte à votre connaissance le rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Compte tenu de la quantité de documents à dupliquer, le rapport vous est transmis par voie dématérialisée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202204-DE



Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjoint délégué



Francis KUHN

Le secrétaire séance

Matthieu ESTÈVE

provençe
alpes agglo

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger
Levraut

ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202204-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022



ID : 004-210400701-20221108-8NOVEMBRE202204-DE

SOMMAIRE

P. 4 PROVENCE ALPES
AGGLOMÉRATION
EN BREF

P. 6 BUDGET

P. 8 GESTION DES DÉCHETS

P. 9 GESTION DE L'EAU

P. 10 MOBILITÉ

P. 12 PETITE ENFANCE

P.13 ACTION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

P. 14 CULTURE

P. 16 TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

P. 18 DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

P. 20 PLEINE SANTÉ

P. 22 PROGRAMMES EUROPÉENS

P. 24 TOURISME
ET UNESCO GÉOPARC
DE HAUTE-PROVENCE

P. 26 LE TERRITOIRE DE PROVENCE
ALPES AGGLOMÉRATION

P. 27 LISTE ET COORDONNÉES DES
ÉTABLISSEMENTS OUVERTS
AU PUBLIC

P. 28 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ET BUREAU

P. 34 L'ORGANIGRAMME DES
SERVICES DE PROVENCE
ALPES AGGLOMÉRATION

ÉDITO

Depuis 2017, avec ses 46 communes et ses 49 000 habitants, Provence Alpes Agglomération contribue au développement et au rayonnement du département en réalisant de nombreux projets structurants tout en prenant soin d'en préserver notre cadre de vie privilégié.

Prolongement de l'action des communes, Provence Alpes Agglomération agit pour assurer des services de proximité au quotidien, tout en déployant des stratégies de développement pour préparer le territoire de demain : un territoire de bien-être et de pleine santé, un territoire d'industries, un territoire tourné vers l'avenir.

Actrice de la proximité

Mobilité et transports, petite enfance, culture, eau et assainissement, gestion des déchets, actions de solidarité avec la politique de la ville, ... Provence Alpes Agglomération est un acteur de la proximité avec ses compétences utiles et essentielles au quotidien. Avec des services publics déployés sur tout le territoire, nous jouons un rôle majeur et structurant pour offrir des services attractifs à nos concitoyens et aux familles.

Actrice du développement économique et touristique

Unesco-Géoparc de Haute-Provence, zones d'activités, Thermes et spa de Haute-Provence, tiers-lieux comme l'Atelier 7.7 – living lab et Diniapolis, territoire d'industrie, abattoirs, activités de pleine nature, ... nos compétences sont au service des acteurs économiques et touristiques.

En accompagnant ces acteurs, en impulsant des projets avec eux, nous agissons concrètement pour favoriser le développement économique et la création d'emplois. En déployant nos projets, nous avons assuré des commandes et de l'activité aux entreprises.

Actrice d'une agglomération en transition

Soucieux de préserver les générations futures, nous nous employons à porter des projets ambitieux, innovants et responsables qui valorisent la qualité de vie, le bien-vivre ensemble, le bien vieillir ... et la pleine santé !

Une stratégie qui repose sur nos atouts et nos richesses que nous cherchons à garantir par exemple au travers du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de réduire notre impact écologique, ou avec le Plan Alimentaire Territorial afin d'allier les enjeux alimentaires et ceux de notre agriculture locale.

L'histoire de Provence Alpes Agglomération continue de s'écrire avec de nouvelles pages qui sont illustrées par ce rapport d'activité qui synthétise l'action engagée à l'échelle de notre intercommunalité et des projets et réalisations de l'année 2021.

Ces derniers témoignent de nos capacités à se projeter pour proposer des services publics en adéquation avec les besoins des habitants et qui répondent aux enjeux de transition du territoire.

Comme vous le constaterez, la vie de notre agglomération a été très riche en 2021, même si elle a été entachée par la « parenthèse électorale » (liée au recours électoral digne et à la période de gestion par la délégation spéciale) qui a retardé les projets. Celle-ci traduit fidèlement l'énergie et l'ambition que je porte pour notre territoire, avec les membres du bureau, les élus communautaires et les agents territoriaux que je remercie pour leur engagement. ○

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patricia GRANET-BRUNELLO

Présidente de Provence Alpes Agglomération

Maire de Digne-les-Bains



www.provencealpesagglo.fr



Rapport d'activité 2021

Septembre 2022

Directrice de la publication : Patricia Granet-Brunello

Coordination : Julia Vuillier-Devillers

Rédaction : Agence Oyopi et services communautaires

Maquette et mise en page : Mathilde Boudin-Queyrel

Crédit Photos : © Provence Alpes Agglomération, Office de Tourisme de Digne-les-Bains Val de Durance.

Cartographies : Pigment Noir

LES CHIFFRES CLÉS DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

49 003 habitants (population totale dont population municipale et population comptée à part)

338 agents et **1** conseil communautaire composé de **80** membres



30,1 habitants/km²

1 574 km² soit 23 % de la surface du département

937 mètres d'altitude en moyenne

DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Dépenses réelles hors dette

Fonctionnement : 38 070 K€

Charges générales : 12 430 K€

Charges de personnel : 11 842 K€

Subventions, participations : 4 871 K€

Compensations fiscales : 8 178 K€

Reversement de fiscalité : 330 K€

Autres dépenses : 419 K€

Investissement : 5 955 K€

Investissements directs : 5 955 K€

**SOIT un budget principal hors dette
de 44 025 K€**

○ Répartition des dépenses par secteur

Administration générale (dont entretien bâtiments
agglo, frais assemblée, communication...) :
8 149 644 € soit 18.51%

Cotisations aux centres de secours :
1 994 335 € soit 4.53 %

Interventions sociales : 561 685 € soit 1.28 %

Culture : 4 000 695 € soit 9.10 %

Jeunesse (dont accueils collectifs de mineurs) :
844 415 € soit 1.92 %

Petite enfance (dont crèches) : 2 504 198 €
soit 5.68%

Maisons des services au public (Espaces
France Services) : 107 313 € soit 0.24%

Voirie : 668 953 € soit 1.52 %

Eclairage public : 771 817 € soit 1.75 %

Gemapi+ sentiers : 1 332 947 € soit 3.03 %

Déchets : 9 608 866 € soit 21.83%

Développement économique :
808 584 € soit 1.84 %

Tourisme : 982 418 € soit 2.23 %

**Reversement de fiscalité aux communes
8 178 422 € soit 18,58%**

**Dégrèvements fiscaux : 329 919 €
soit 0.75%**

Transport scolaire 2 135 479 € soit 4.85 %

**Divers (santé, sports, logement...) :
1 045 310 € soit 2.37 %**

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Recettes réelles hors dette

Fonctionnement :

39 935 K€

Produits des services : 2 204 K€

Impôts et taxes : 26 216 K€

Dotations, participations : 10 468 K€

Autres recettes : 1 047 K€

Investissement :

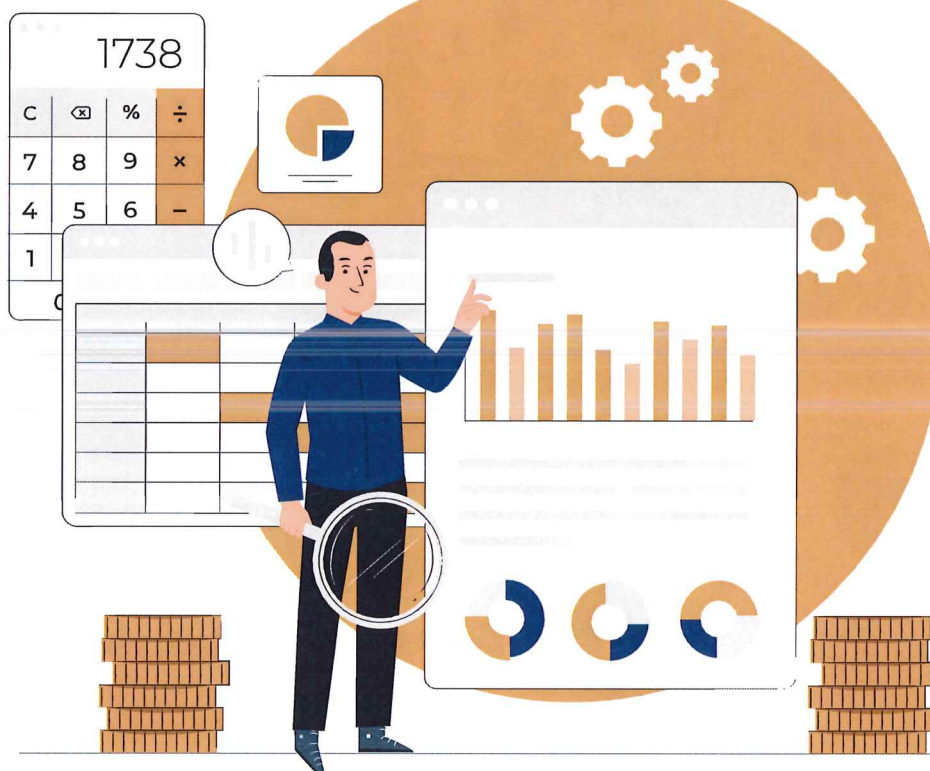
5 665 K€

Subventions : 1 886 K€

FCTVA : 772 K€

Emprunts : 3 000 K€

Autres recettes : 7 K€



LES 9 BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles	Fonctionnement	Investissement	Encours dette au 31/12/2021
Abattoir Digne-les-Bains	883 358 €	344 400 €	181 275 €
Abattoir Seyne	134 613 €	53 430 €	142 462 €
Transport urbain	1 148 633 €	25 127 €	0 €
Barrage irrigation Vaulouve	23 162 €	36 388 €	0 €
ZA La Cassine	46 191 €	186 049 €	380 005 €
ZA St Pierre	18 576 €	6 666 €	0 €
ZA Blâches Gombert	0 €	0 €	0 €
Eau	5 001 055 €	2 250 845 €	2 579 758 €
Assainissement	2 840 918 €	1 163 671 €	6 205 247 €

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2021 :

21 016 565 €

Dont

- Budget principal : 11 527 818 €
- Budgets annexes : 9 488 747 €

Annuité dette du budget principal :

1 648 276 €

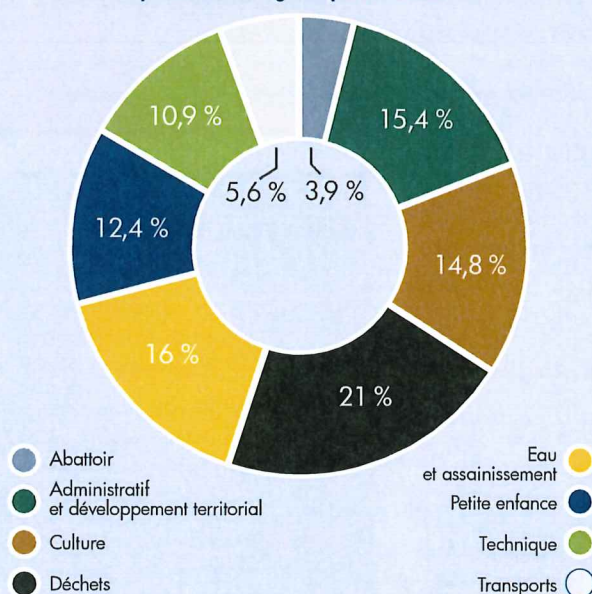
Dont

- Amortissement en capital : 1 439 383 €
- Intérêts : 208 893 €

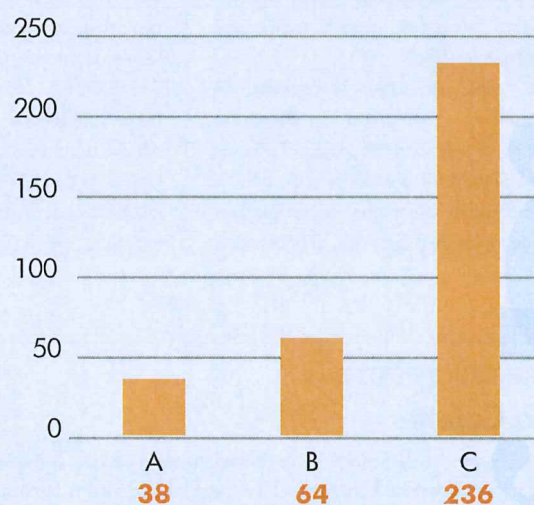
○ Ressources humaines

338 AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS

Répartition des agents par domaines



Répartition des agents par catégories



○ Déchèteries

UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE ÉVOLUTIVE À MOUSTIERS-SAINTE-MARIE



Six mois de travaux ont été nécessaires pour créer cet ouvrage. Particuliers et professionnels peuvent désormais y déposer leurs déchets. La structure même de l'équipement lui permet d'être reconfigurée en fonction de l'évolution des besoins.

Lancé en 2020 dans le quartier Marzols de Moustiers-Sainte-Marie, le chantier de la nouvelle déchèterie de Provence Alpes Agglomération s'est achevé en avril 2021, offrant ainsi aux particuliers et aux professionnels une solution de tri de proximité qui leur permet de déposer bois, déchets verts, cartons, mobiliers, gravats mais aussi encombrants et ferraille.

Grâce à cette structure, le réseau de l'agglomération comprend désormais 9 déchèteries et une aire de dépôt. Celle de Moustiers-Sainte-Marie est dotée d'un quai à structure modulaire métallique, accessible aux véhicules de moins de 3,5 tonnes. Si nécessaire,

l'équipement pourra être reconfiguré à l'avenir, à partir des éléments existants.

Un chemin d'accès et une cabane d'accueil ont été créés à destination des agents. L'aménagement paysager a été pensé pour intégrer la déchèterie dans son environnement : un merlon (butte de terre), a été mis en place et des arbres et arbustes ont été plantés.

Les études et travaux de la déchèterie ont coûté 313 000 € HT.

Deux subventions de 99 000 € et 132 000 € ont été accordées par l'État, respectivement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). ○

La métamorphose de la Colette

La première tranche de travaux de la déchèterie de la Colette, à Digne-les-Bains, a été réalisée en 2021. Les anciennes bennes de 30 m³ ont laissé place à un vrai quai doté d'une rampe, améliorant nettement les conditions de dépôt des déchets. De nouveaux aménagements suivront en 2022, avec l'installation d'un pont-bascule et l'agrandissement de la plateforme de compostage, le volume de déchets verts étant en augmentation.

Les tarifs des professionnels harmonisés

Les déchèteries de La Colette, Château-Arnoux-Saint-Auban, Seyne-les-Alpes et Moustiers-Sainte-Marie appliquent depuis 2021 des tarifs identiques à destination des professionnels, homogénéisation nécessaire afin de respecter la réglementation. ○

Priorité n°1 : la réduction des déchets

Le volume des déchets collectés auprès des particuliers et en déchèterie augmente ces dernières années. Les taxes de l'État (+48 % pour la taxe générale sur les activités polluantes entre 2020 et 2021) et les coûts de traitement des déchets aussi. Par conséquent, le budget dédié à la gestion des déchets explose. C'est pourquoi PAA a lancé en 2021 une étude pour une tarification incitative et sur la gestion des biodéchets. Les solutions proposées seront présentées en 2022 pour réduire la quantité globale de déchets collectés et augmenter le tri sélectif. ○

Et aussi en 2021

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères pour le secteur de Digne-les-Bains et commande d'une autre pour celui de Bras-d'Asse.
- Lancement du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Chiffres clés 2021

17 153 tonnes de matériaux déposés en déchèterie (contre 16 698 tonnes en 2020)

15 096 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées auprès des administrés (soit 0,75 % de plus qu'en 2020)

319 kg de déchets par habitant en moyenne, contre 250 kg au niveau national

Service Eau et assainissement

UN SERVICE QUI PREND SES MARQUES

L'année 2021 a été celle de la structuration pour le service Eau et Assainissement, dont Provence Alpes Agglomération a la charge depuis le 1^{er} janvier 2020. Des recrutements ont été effectués pour étoffer les équipes et mener à bien les missions d'exploitation, de maintenance des ouvrages et de préparation des futurs projets.

Pour sa 2^e année sous la houlette de l'agglomération, le service Eau et Assainissement a poursuivi ses recrutements et embauché une petite dizaine d'agents en 2021, portant les effectifs à 53 salariés.

De nouveaux profils qu'il a fallu intégrer et former dans les équipes d'exploitation des ouvrages, de gestion de la relation avec les usagers ou encore du bureau d'études travaux neufs.

Après une première année à s'approprier les ouvrages d'eau et d'assainissement, ces renforts ont permis au service de gérer en continu la partie exploitation. Plusieurs opérations de réparation et d'adaptation des ouvrages ont néanmoins dû être réalisées, particulièrement au niveau du traitement et du pompage de l'eau et de la sécurisation. Concernant le bureau d'études travaux neufs, la montée en charge progressive des effectifs – passé d'un à trois agents – a permis de préparer les marchés de 2022. Cinq recrutements sont d'ores et déjà

prévus l'année prochaine pour l'ensemble du service, afin d'atteindre progressivement les 60 agents. 



Une tarification solidaire à l'étude

Alors que PAA poursuit l'harmonisation des tarifs, une étude a été lancée fin 2021 afin de réfléchir à la possibilité d'en adapter certains, notamment pour les usages annexes : exploitations agricoles, industriels, fontaines, etc. Une tarification sociale de l'eau à destination des foyers les plus modestes est aussi en cours de réflexion.

Coup de pouce

De nouveaux budgets pour améliorer le réseau

Le 26 mars 2021, Provence Alpes Agglomération a signé un « contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale » avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Sur la période 2021-2023, les collectivités situées dans les territoires ruraux ont la possibilité d'investir pour améliorer l'état de leur patrimoine, le fonctionnement des dispositifs d'assainissement et lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable.

10 M€, dont 5M€ de subventions, vont être consacrés à des travaux : 5,6 M€ pour la réhabilitation et l'amélioration des stations de pompage et de traitement des eaux usées, 1,4M€ pour la sécurisation des ouvrages et 3,2 M€ pour le renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement.

Et aussi en 2021

- PAA a remplacé 3 800 compteurs, continuant ainsi à moderniser le parc. Plus de la moitié des 31 000 compteurs sont équipés d'un module de lecture à distance qui favorise des relevés plus réguliers et des alertes plus fréquentes en cas de fuites.
- Le service Eau et Assainissement n'a pu terminer la facturation 2020 des usagers que le 15 février 2021. Mais celle de 2021 a été clôturée dès le 15 décembre.

Chiffres et données

Les missions du service

Le service Eau et Assainissement gère :

- La production et la distribution de l'eau potable,
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- La relation avec les usagers,
- L'entretien et le renouvellement des ouvrages et des réseaux du service.

Les chiffres clés 2021



53 agents répartis sur trois pôles
31 900 usagers
31000 compteurs d'eau

Eau potable :

105 points de prélèvement
159 réservoirs (191 cuves)
77 stations de pompage
920 kilomètres de réseau

Assainissement :

55 stations d'épuration
43 postes de relevage
520 kilomètres de réseau



Un système d'aide à l'exploitation a été mis en place en 2021 au sein du réseau des Transports urbains dignois (TUD), géré en régie par Provence Alpes Agglomération. Il permet d'améliorer la qualité du service aux usagers et d'optimiser le réseau.

Suivre en temps réel le parcours de l'ensemble des bus, voilà ce que permet le système d'aide à l'exploitation mis en place sur le réseau dignois depuis le 1^{er} octobre 2021. Afin de le rendre opérationnel, les 110 arrêts du TUD ont été géolocalisés et les bus équipés de tablettes et de cartes SIM. Ce système fournit des données de navigation (temps de trajet restant, régulation au point d'arrêt, etc.) servant d'aide à la conduite des conducteurs.

Il s'agit également d'un outil de contrôle : en cas de réclamation d'un usager par exemple, en raison d'un bus en retard, en avance,

qui n'est pas passé, etc. Le responsable d'exploitation peut désormais identifier le problème rencontré par le chauffeur et être ainsi plus réactif pour répondre à la doléance. Sept véhicules au total, dont les deux véhicules de secours du réseau, sont équipés de ce système d'aide à l'exploitation. La concrétisation de ce dispositif constitue la première étape d'un programme plus global impulsé par Provence Alpes Agglomération pour optimiser le réseau dignois. Il sera complété par un système d'information aux voyageurs en 2022 puis un système de billettique sans contact à l'horizon 2023. ○

Chiffres clés du réseau des transports urbains dignois

4 lignes annuelles

1 ligne période scolaire

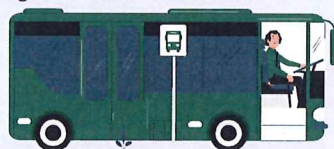
1 service à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite

110 arrêts de bus

15 conducteurs et 8 autobus

380 000 voyageurs par an dont 60% d'usagers scolaires

Budget : **1 250 000** euros



○ Transports scolaires

DES TARIFS HARMONISÉS POUR UNE MEILLEURE ÉQUITÉ

Provence Alpes Agglomération a simplifié la grille tarifaire des transports scolaires sur le réseau interurbain du territoire. Cette harmonisation s'est accompagnée de la mise en place du paiement en ligne.

Depuis sa reprise de la compétence Transports au 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération n'avait pas changé les tarifs scolaires appliqués aux 46 communes. Une grande disparité existait alors puisque la contribution demandée aux familles s'échelonnait entre la gratuité et 150 euros annuels. Pour plus d'équité et de simplicité, une harmonisation a été instituée à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021. Deux tarifs sont maintenant proposés : 110 euros annuels pour les élèves externes ou demi-pensionnaires du secondaire et 70 euros annuels pour les élèves internes du secondaire ainsi que pour les élèves du primaire (à noter que ces montants sont divisés par deux pour les élèves étant en garde alternée). Avec cette homogénéisation, 64% des élèves conservent le même tarif que précédemment, 18% bénéficient d'une réduction et 18% d'une augmentation. Afin que celle-ci ne pèse pas trop lourd sur le budget des familles, il a été décidé de l'introduire progressivement sur deux ans. Grâce à cette simplification de la grille tarifaire, le paiement en ligne des transports scolaires a pu également être mis en place en septembre 2021. ○

Chiffres clés du réseau interurbain



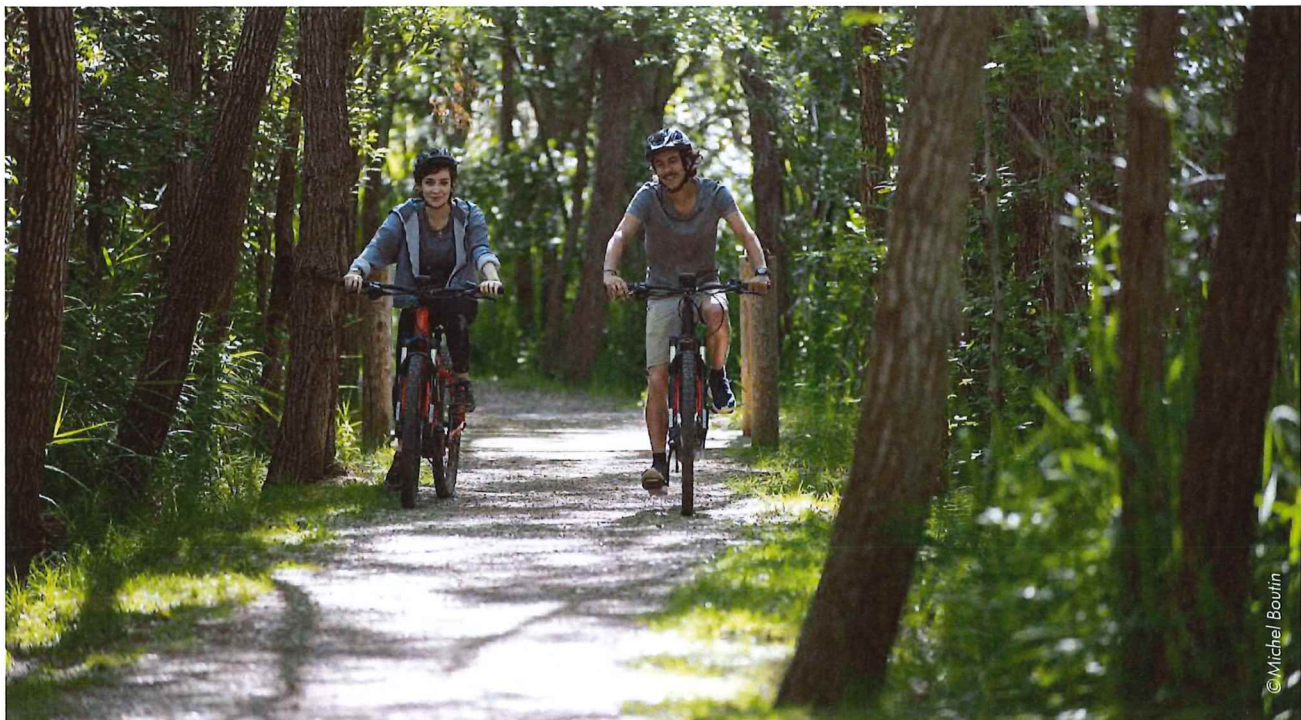
7 lignes régulières et 46 services scolaires

1 900 élèves transportés au quotidien

41 véhicules dont 26 autocars et 15 mini-bus

400 000 km parcourus annuellement

Budget : **2 300 000** euros



© Michel Boulin

○ Ligne non circulée Digne/Saint-Auban

UN PROJET PILOTE **EXEMPLAIRE**

Porté par Provence Alpes Agglomération et SNCF Réseau, le projet de valorisation de la ligne ferroviaire non circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, va servir de référence nationale pour trouver une solution aux lignes de chemin de fer abandonnées. Il a bénéficié en 2021 du soutien de l'Ademe et a été présenté lors du Congrès mondial de la nature.

Provence Alpes Agglomération entend donner une seconde vie à la voie reliant Digne-les-Bains à Château-Arnoux-Saint-Auban. Une voie non circulée depuis 1991. Ainsi, depuis 2019, elle travaille sur un projet de mobilité de territoire mené avec SNCF Réseau, filiale de la SNCF et propriétaire de la ligne. Si la solution technique n'est pas encore déterminée, des pistes ont émergé à la suite des différentes réunions organisées avec les parties prenantes du territoire entre élus, habitants, utilisateurs potentiels et associations locales. Et notamment l'idée de faire fonctionner, sur rails ou sur route, des trains légers ou des navettes autonomes.

Ce projet intègre par ailleurs des réflexions sur les solutions d'intermodalités permettant le maillage du territoire et le rabattement sur la ligne.

La valorisation de cette ligne servira en tout cas de référence au niveau national pour SNCF Réseau, qui souhaite trouver une

solution à ses 5 000 kilomètres de voies actuellement à l'abandon partout en France. L'année 2021 a permis au projet de décrocher une subvention auprès de l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Sous le feu des projecteurs

Il fait en effet partie des 46 lauréats, sur 93 candidats, de l'appel à manifestation d'intérêt « Tenmod » (Territoires de nouvelles mobilités durables).

Ce dernier vise à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les nouvelles mobilités innovantes.

Cet accompagnement prendra la forme d'un soutien financier mais également d'un appui technique pour son élaboration et sa mise en œuvre. Par ailleurs, le projet a été présenté le 8 septembre 2021 à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui s'est tenu à Marseille. ○

○ Circulation douce

Un réseau de pistes cyclables pour Digne-les-Bains

Après une procédure de marché public, Provence Alpes Agglomération a confié au bureau d'étude Evo Pods l'élaboration du schéma directeur cyclable de la ville de Digne-les-Bains. Ce document de planification définit les priorités afin d'établir un réseau cyclable structuré, sécurisé, lisible et cohérent, facilitant les déplacements quotidiens à vélo. Ce schéma directeur cyclable a été réalisé dans le cadre du programme d'action Cœur de ville, qui vise à dynamiser le centre-ville et notamment à améliorer son accessibilité en mobilité douce. Un maillage permettra de relier les principales polarités de la ville. Il reposera sur d'anciens réseaux qui seront améliorés et sur la création de nouveaux aménagements. Cinq corridors ont ainsi été identifiés, tous partant du centre-ville et rejoignant respectivement le plan d'eau des Ferréols, les Thermes, la Dalle aux ammonites, la zone d'activité et commerciale et le lieu-dit du Bourg. Depuis l'été 2021, plusieurs phases d'études ont eu lieu, permettant d'affiner les solutions d'aménagements envisageables au regard des besoins du territoire et dans une optique d'obtenir un réseau fonctionnel et utilitaire. Le rendu du schéma est attendu en 2022. ○

Relais Petite Enfance

AU PLUS PROCHE DES HABITANTS DE TOUT LE TERRITOIRE



Le Relais Petite Enfance (RPE) de Digne-les-Bains s'est doté d'un service itinérant en 2021. Il propose aux professionnels des communes alentours, ainsi qu'aux enfants qu'ils accueillent, de profiter de son matériel et de ses ateliers au plus près de chez eux.

Lieux de rencontre et d'échange, d'information et d'animation, les Relais Petite Enfance (RPE) sont destinés aux parents et aux professionnels de la petite enfance. Les Frimousses, celui de Digne-les-Bains, a accueilli 52 assistantes maternelles en 2021, dont certaines en dehors de ses locaux. Un RPE itinérant se déplace en effet depuis le 1^{er} janvier 2021 trois fois par semaine dans les communes du territoire : Le Brusquet (Le Mousteyret) le lundi, Digne-les-Bains (Le Pigeonnier) le mardi, Aiglun et le Chaffaut en alternance le jeudi. Dans des salles mises à disposition par les mairies, l'animatrice, Lauren Bonebeau, a

organisé les mêmes ateliers et activités que dans ses locaux, rendant les services du RPE accessibles aux assistantes maternelles et aux enfants qui n'ont pas la possibilité de s'y déplacer. 28 assistantes maternelles et 74 enfants ont participé aux divers ateliers animés en 2021 (pâte à modeler, manipulation d'instruments de musique, peinture et chant, etc.). Le RPE itinérant est par ailleurs ouvert aux familles. Huit d'entre elles ont participé aux ateliers au Mousteyret, à Aiglun et au Chaffaut.

Le budget de cette action s'est élevé à 40 900€, financé à 80% par la Caisse d'allocations familiales et 20% par PAA. ○

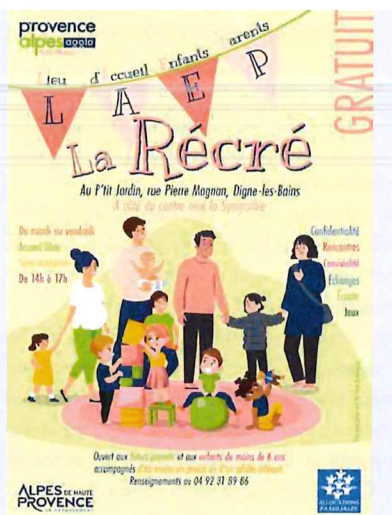
Changement de nom et d'adresse pour le RAM

Comme prévu par la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) promulguée le 7 décembre 2020, le RAM de Digne-les-Bains a changé de nom et s'appelle désormais Relais Petite Enfance (RPE). Un terme plus large et généraliste qui a vocation à ce que chaque public, parents et professionnels, se sente légitime à le fréquenter. Ses missions ont également été élargies dans le but d'accompagner davantage encore les parents dans la recherche du mode de garde le plus adapté à leur situation. La structure digneoise a par ailleurs déménagé dans un nouveau local qui lui est entièrement dédié, au 13 boulevard Victor-Hugo.

Lieu d'Accueil Enfants Parents

La Récré ouverte plus longtemps

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Digne-les-Bains, plus connu sous le nom de « La Récré », a élargi ses amplitudes horaires depuis février 2021. Il est maintenant accessible quatre jours par semaine, du mardi au vendredi de 14h à 17h. Cette structure a vocation à participer à l'éveil et à la socialisation des enfants de moins de six ans tout en apportant un appui à leurs parents dans l'exercice de leur parentalité. Elle a accueilli 92 adultes et 120 enfants en 2021. ○



Et aussi en 2021

* L'année a été marquée par des difficultés de recrutement de personnel qualifié en petite enfance.

Chiffres clés 2021

10 structures d'accueil dont neuf crèches et une halte-garderie (211 places)

1 Relais Petite Enfance (RPE) comprenant le RPE itinérant, avec 52 assistantes maternelles (196 places)

7 accueils de loisirs